

Ready to change forum

Lubjana

3 décembre 2010

Développé de l'intervention de Jean Michel Lucas :

CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La « culture » et le « développement durable » entretiennent des rapports étranges : lorsque l'on observe les manifestations publiques locales en faveur du développement durable la **place de la culture est le plus souvent anecdotique** pour ne pas dire nulle. Même un média français sérieux comme Le Monde diffuse des tirés à part consacrés au développement durable sans faire le moindre allusion à l'enjeu culturel !

Par contre, au niveau planétaire, depuis les programmes des Nations Unies pour le développement, le rapport de Perez de Cuellar sur « Notre diversité créatrice » de 1995 et les conventions passées entre les Etats depuis 2001 au sujet de la diversité culturelle, l'enjeu culturel du développement durable est devenu une affaire importante. La convention UNESCO de 2005 sur la protection et le promotion de la diversité des expressions culturelles affirme ainsi que la diversité culturelle est **« un ressort fondamental du développement durable »**.¹ Les Etats signataires doivent même par l'article 13 s'employer à intégrer la culture *dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable* ».

1 - Dans le préambule de la convention, on lit : « Sachant que la diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations » ainsi que « Reconnaissant l'importance des savoirs traditionnels en tant que source de richesse immatérielle et matérielle, et en particulier des systèmes de connaissance des peuples autochtones, et leur contribution positive au développement durable, ainsi que la nécessité d'assurer leur protection et promotion de façon adéquate. ». On notera aussi le principe 6 sur lequel repose la convention : « Principe de développement durable : La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures. »

l'article 13 quant à lui précises : « Intégration de la culture dans le développement durable : les Parties s'emploient à intégrer la culture dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. » Voir le texte de la convention sur le site Unesco.

De surcroît, le couple bénéfique « culture » et « développement durable » est revendiqué par les villes et autres gouvernements locaux qui ont adhéré à l'**agenda 21 de la culture** et se sont mobilisé au sein d'un réseau international particulièrement actif.

Les principes fondateurs d'une relation positive entre « culture » et « développement durable » sont donc actés au sein de politiques publiques engageant à la fois les Etats et les collectivités. Sachant que l'**Union Européenne** revendique, elle aussi, l'agenda 21 et les conventions Unesco sur la diversité culturelle, on pourrait dire que tout va bien et qu'il n'y a plus qu'à « agir » ! Dans le langage de notre forum, je devrais dire « *il n'y a plus qu'à redéfinir des actions artistiques et culturelles dans la sphère sociale* ». Agissons !

Mais pour aller où ? Vers quelle « bonne » société ? Malheureusement, la volonté d'agir ne mène pas à grand chose ; la détermination des acteurs qui, avec leurs petits bras culturels, veulent construire une autre planète plus solidaire, plus heureuse, plus durable est une idée très bizarre. Elle repose sur la curieuse certitude que le « fait de faire » a du sens et de la valeur, et mieux encore, que faire dans « l'art » et la « culture » suffit à atteindre le « bien être », « l'épanouissement », la « beauté », le « plaisir »... L'idéal de la société de liberté **repose sur les actions du secteur culturel** et n'a surtout pas besoin de délibérations publiques sur les valeurs de la « vie bonne ». Agir, vaut !

Dans un forum comme celui, il faut bien que quelqu'un se sacrifie pour dire qu'il faut avoir un sacré ego monté sur pattes pour affirmer que l'oeuvre que l'on fabrique ou que l'on montre, a une valeur par elle-même pour la société des êtres humains. Je n'ai pas de doute sur le fait que les acteurs culturels que vous êtes les uns et les autres donnent de la valeur et du sens à ce qu'ils font pour la société.. sauf que cela n'induit rien quant à la valeur que la société accorde aux actions culturelles que vous « faites » ! Je crois qu'il serait moins suicidaire de considérer qu'une action culturelle et artistique n'a pas de valeur en soi. Elle n'a de valeur que si des êtres humains qui lui en donnent. La question cruciale est bien de savoir « qui », dans notre société de liberté soucieuse de développement durable, détient les clés pour donner valeur et sens à vos actions culturelles ?

Le secteur culturel veut changer ses manières d'agir et il croit, par ces actions, détenir seul ces clés de la valeur culturelle pour la société toute entière ! Mais il se trompe . Je voudrais ainsi montrer d'où vient cette erreur d'appréciation du secteur artistique et

culturel. Erreur très grave qui ne donne aucun horizon d'avenir aux acteurs sinon celui de modestes « bricolages » dans la jungle des politiques publiques. Il est temps que le secteur pose autrement ses relations à la valeur de ses activités.

Pour engager la démonstration sur le faire et le sens, je voudrais considérer ce qui nous rassemble tous ici : l'agenda 21 et la volonté politique d'agir localement et de penser globalement. Voilà qui ne manque pas de sens et de valeur pour le futur de l'Humanité ! Je me suis donc posé la question suivante : quelle est la place de la culture dans la réflexion sur l'agenda 21 ?

Je crois qu'il n'y a que deux réponses possibles : d'un côté, **la culture est pensée comme apportant une contribution au développement durable**. J'ai même des amis acteurs culturels qui sont très heureux d'être considérés comme des apporteurs de produits au monde en devenir !!!

Mais, d'un autre côté, si on quitte l'obsession de l'acte pour l'enjeu du sens, **cette position est dérisoire** alors que le sens même du développement durable de l'Humanité nécessite que **la culture soit la première condition du développement durable**.

Contribution ou condition, il faudra que les acteurs culturels choisissent !

Dans un premier temps, j'observerai le déploiement des arguments présentés par les acteurs culturels pour convaincre qu'ils sont de « bons » contributeurs du développement durable. Ils apportent leur « bons produits d'art et de culture aux trois piliers du développement durable : le pilier environnemental, le pilier économique et le pilier social.

Je ne tirerai rien de bien enthousiasmant de cette posture qui soumet le secteur culturel, sans même s'en rendre compte, à des systèmes de valorisation de ses actions sur lesquels il n'a pas de prise. Il est prisonnier des valeurs données par d'autres et peut même être complice de **situations de discrimination**, déguisées en bonne action « d'accès à la culture pour tous » dites de « démocratisation de la culture » !

Cette approche nécessitera dans un deuxième temps de marquer une profonde différence avec d'autres arguments associant « culture » et « développement durable ». Le mot « culture » est toujours là, mais sa définition est inversée par rapport aux approches

culturelles contributives au développement durable. **La culture devient la condition même du développement durable.** Nous évoquerons alors l'approche de la culture comme **quatrième pilier du développement durable**, telle que Jon Hawkes a pu la formuler.

A partir de là, il nous faudra bien, dans un troisième point, nous rendre à l'évidence : le mot « culture » est un faux ami qui regroupe sous une même bannière les meilleurs ennemis du monde : l'un défend les contributions du secteur culturel à la construction du développement durable. L'autre ne s'en laisse pas compter et rappelle qu'un développement qui ignore la culture des êtres humains ne peut pas être un durable.

Prétendre rassembler ces postures antagoniques de « la » culture dans le développement durable, comme le fait maladroitement l'agenda 21 culture revient à forger une alliance aussi factice que suspecte, propre à semer la confusion dans les négociations de politiques publiques.

Être un secteur de produits ou accepter de construire les dignités humaines ? Il faudra bien se résoudre à choisir quel devrait être le meilleur système d'attribution des valeurs culturelles (ou artistiques) aux activités du secteur, en s'appuyant sur des principes aussi universels que possibles ! ? Qui pour un meilleur développement humain durable doit être le maître de la valeur culturelle ?

Si ces questions sont importantes, c'est parce qu'elles obligent les acteurs culturels à prendre position ! Le pragmatisme qui, par définition, ne sait pas pour quelles valeurs collectives il roule est indécrot par les temps qui courent ? Dans quel système de valeurs le secteur veut-il s'inscrire ? Pour quel système de vie bonne veulent se battre les acteurs prêts à changer ? Au moment d'écrire un manifeste autant ne pas se tromper dans le référentiel de « bonnes valeurs » à appliquer aux acteurs !!! Bonnes valeurs c'est à dire « éthique culturelle » !

Pour faire ce choix, je montrerai que la question essentielle ne se trouve pas dans les actions même renouvelées, mais dans **le choix de la bonne éthique.** Le travail auquel devrait s'atteler le secteur culture est d'engager avec les décideurs publics, une **délibération éthique sur les valeurs culturelles à défendre pour espérer accéder au développement humain durable.**

L'éthique est un mot grossier pour le secteur culturel, un ovni de la pensée et pourtant, je le montrerai dans la dernière partie, c'est la question éthique qui doit être négociée en toute priorité auprès de l'Union européenne pour sortir la culture de sa prison de secteur « d'activités économiques » comme le veut la directive « services ». C'est un tout autre système d'attribution des valeurs aux actions qu'il faudrait revendiquer auprès de l'Union, celui qui de plein droit construit le développement durable sur l'égalité des êtres humains et sur l'interaction des relations de personnes à personnes.

I : la culture comme contribution au développement durable

Il n'est pas inutile de rappeler ce qu'il faut entendre par développement durable. Comme le note le professeur D.Throsby : « *Le concept de « développement durable » remonte aux années 1970 et au débat lancé à l'époque par le rapport du Club de Rome, qui attirait l'attention sur les conséquences pour l'environnement d'une croissance économique rapide . Mais le concept n'a réellement pris forme qu'à la publication en 1987 de Notre avenir à tous, le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (ou «Commission Brundtland »).* La Commission déclarait que *l'exploitation abusive des ressources dans les pays industrialisés représentait une menace pour les systèmes atmosphériques, terrestres et hydrologiques de la planète et contribuait directement aux problèmes de la pauvreté et de l'absence de développement dans les pays en développement. La Commission a montré du doigt les conséquences à long terme de l'inaction et a recommandé d'adopter des mesures destinées à contribuer au développement durable, défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».*²

L'enjeu est essentiel pour l'avenir de la planète au point que 173 Etats conviennent en 1992 d'élaborer un plan d'action lors du sommet de la terre à Rio de Janeiro.

2 David Throsby dans sa note : « la place de la culture dans le développement durable : réflexions sur la future mise en oeuvre de l'article 13 », disponible sur le site de l'Unesco.

Prenons cet accord de Rio comme première référence de notre réflexion sur le couple « culture » et « développement durable ».

On intègre immédiatement que l'enjeu est global puisque dès le préambule les Etats reconnaissent collectivement que « la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance ». Le premier principe de l'accord de Rio renforce cet enjeu puisqu'il affirme tout de go que : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.* »

« Globalité », « interdépendance », « Terre foyer de l'Humanité », tels sont les maîtres mots de l'approche du développement durable.

Dans ce cadre, l'action à engager doit veiller à respecter des principes partagés, on devrait dire universels qui énoncent une visée idéale servant de points de repère pour les acteurs à toutes les échelles de territoires.

On ne déclinera pas ici les 27 principes énoncés par la Déclaration de Rio. On retiendra, classiquement que la réussite de l'action en faveur du développement durable repose sur :

* le pilier environnemental - à l'image du principe 7 : « *Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre.* ».

* le pilier économique – évoqué par le principe 12 : « *Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement.* »

* le pilier social rappelé par le principe 5 : « *Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de*

vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde. » Enoncé aussi dans le principe 10 : *« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. ... Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations a la disposition de celui-ci ».*

Le chemin vers le développement durable est donc complexe et, à coup sur, pavé d'intentions et de débats permanents sur le sens et les manières de bien faire. Le sommet de la Terre de Rio a ainsi engagé les Etats dans l'Action 21 ou Agenda 21 qui détaille dans ses 40 chapitres les processus à mettre en œuvre et invite les collectivités à jouer un rôle actif dans la réussite des ambitions. L'enjeu n'est pas mince puisque le « programme Action 21 a placé le cadre approprié du développement durable au centre des défis auxquels l'humanité est confrontée ». Le Sommet mondial de Johannesburg en 2002 rappellera clairement cet enjeu collectif pour tous les êtres humains : *« Ensemble, nous prendrons des mesures supplémentaires pour garantir que ces ressources disponibles soient utilisées pour le bien de l'Humanité ».*

Sur la base de cette ambition de construire pour le « *bien de l'Humanité* », nous pouvons essayer d'appréhender l'apport des acteurs culturels au développement durable.

A- La culture et le pilier environnemental

Commençons par le pilier « environnemental » : au point 13 de la déclaration du sommet de Johannesburg on peut lire : *« L'environnement mondial continue d'être malmené. La réduction de la diversité biologique se poursuit, les ressources halieutiques continuent de se réduire, la désertification progresse dans des terres naguère fertiles, les effets préjudiciables du changement climatique sont déjà évidents, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices et les pays en développement, de plus en plus vulnérables, et la pollution de l'air, de l'eau et du milieu marin continue de priver des millions d'individus d'une existence convenable.*

La liste des enjeux que le pilier environnemental doit prendre en charge est

manifestement bien garnie. Même sans être expert dans ces domaines, on imagine sans peine que les thèmes d'action sont innombrables et propices à de multiples débats entre spécialistes sur les « bonnes » et moins bonnes pratiques à mettre en oeuvre. Vu l'ampleur de ces enjeux, la culture ne peut guère prétendre jouer les premiers rôles. Pour autant, ne baissons pas les bras : la culture peut certainement apporter sa contribution à ce volet « vert » du développement durable.

De l'observation, on peut repérer trois entrées possibles :

1) D'abord l'engagement d'artistes en faveur de la bonne cause écologique. On trouvera toujours, ici et là, un directeur artistique d'une compagnie théâtrale créant une pièce traitant de la pollution, un plasticien proposant une exposition sur l'épuisement des ressources en eau, un réalisateur de cinéma appelant les spectateurs à prendre conscience de la catastrophe climatique annoncée.

L'art ou, plutôt, des acteurs spécialisés dans une pratique couramment qualifiée d'artistique participent ainsi au mouvement général du développement durable. Toutefois cette participation doit être comprise comme un apport de communication à des finalités définies par les spécialistes de l'écologie. Elle est d'abord utile aux objectifs du développement durable et c'est moins la valeur artistique du projet qui importe que les effets positifs qu'il produit sur la sensibilisation des spectateurs aux questions écologiques. C'est donc avec modestie qu'il faut accueillir de telles contributions des spécialistes de la culture : elles participent à la mobilisation générale en faveur de l'environnement mais ne peuvent prétendre porter des valeurs spécifiques conditionnant « le bien de l'Humanité » à construire.

2) On trouve ensuite les engagements que prennent des acteurs culturels en vue de réduire les effets négatifs pour l'environnement de leur activité. On citera par exemple la charte des festivals en Bretagne qui traduit « *une démarche volontaire qui s'inscrit dans la volet région partenaire de l'agenda 21 du Conseil régional de Bretagne.* » Si l'on en croit la communication faite autour de ces engagements, les ambitions sont grandes puisqu'en signant cette charte, nous dit-on, les organisateurs de ces manifestations culturelles s'engagent à mettre en oeuvre des bonnes pratiques, et notamment : « *la diminution et le tri des déchets, l'installation de toilettes sèches, le développement d'une*

restauration bio et équitable, l'évaluation de l'empreinte écologique des événements, la diminution des consommations d'énergie, l'encouragement à se déplacer en transport en commun... ».

3) De même si l'on en croit le dossier préparé par le BIS en 2010, les responsables de lieux de spectacle vivant deviendraient de plus en plus soucieux des problématiques vertes. Dans un style qui fleure bon la carte postale journalistique, le BIS nous raconte l'histoire du « *Phénix à Valenciennes où les artistes ont, dans leur loge, des produits de la région. Bientôt, ils disposeront peut-être d'une voiture électrique ou d'un vélo pour leurs déplacements. Ils ne s'en rendent sans doute pas compte, mais il y a des lumières Led partout, sauf sur la scène. Le public lui a été incité à venir voir les spectacles en covoiturage. Sur le site Internet il a pu calculer son empreinte écologique et consulter les écos gestes les plus simples.* »

La encore, on ne peut que se féliciter de ces contributions qui valent mieux que l'inaction ou l'indifférence vis à vis du gaspillage des ressources rares. Mais pour notre sujet on doit bien convenir que la contribution de la culture, entendue comme la somme des efforts écologiques des porteurs de projets culturels, n'a guère de spécificité par rapport à d'autres secteurs d'activités. La « culture », ici, n'a pas plus, ni moins, d'importance que le sport ou le petit commerce. De ce point de vue, il n'y a guère de raisons de se vanter puisque que chaque corps de métier devrait veiller à apporter sa contribution à la hauteur de son poids dans la société.

Ainsi, au titre du pilier écologique, les acteurs culturels devraient certes être actifs tout en restant modestes : ils doivent certes contribuer à résoudre les problèmes écologiques mais leur activité, toute artistique et culturelle qu'elle soit, ne conditionne en rien ce volet du futur de l'Humanité.

B) La culture et le pilier économique

Prenons d'abord le temps de rappeler la relation idéale que le développement durable doit entretenir avec le pilier « économique » avant d'observer la contribution attendue de la « culture ».

1 - L'agenda 21 précise le cadre général des enjeux économiques en deux temps.

a) Il constate d'abord que le fonctionnement de l'économie mondiale est source de lourdes interrogations sur la capacité de l'Humanité à préparer son avenir . On se rappelle les formulations de l'Agenda 21 point 4.5 : *Il conviendrait d'accorder une attention particulière à la demande de ressources naturelles résultant d'une surexploitation et à l'utilisation efficace de ces ressources en vue de diminuer le plus possible leur épuisement et de réduire la pollution. Si la consommation est très forte dans certaines régions du monde, les besoins essentiels d'une grande partie de l'humanité ne sont pas satisfaits. Ceci entraîne des demandes excessives et encourage, parmi les groupes les plus riches, des modes de vie non viables à terme, qui imposent des contraintes considérables à l'environnement. Les groupes les plus défavorisés sont en revanche incapables de satisfaire leurs besoins en matière d'alimentation, de soins de santé, de logement et d'éducation. La modification des modes de consommation exigera de mettre en place une stratégie à plusieurs objectifs, axée sur la demande, la satisfaction des besoins essentiels des groupes les plus défavorisés et la réduction de gaspillage et de l'utilisation de ressources limitées dans le processus de production. »*

b) Il y a bien accord sur la gravité de la situation mais il y a tout autant l'acceptation collective que l'avenir de l'Humanité dépend de notre capacité à garantir le développement économique. Il s'agit alors de penser le futur des êtres humains à travers la production, l'échange, la consommation de marchandises. Plus précisément encore, **le développement durable imaginé par l'agenda 21 suppose que les acteurs de la production, de l'échange, de la consommation doivent demeurer libres de leurs décisions individuelles, les uns pour optimiser leur profit, les autres pour répondre à leurs besoins.** Il est indubitable que le dispositif d'estimation des valeurs reste le marché libre, c'est à dire le modèle de la fixation de prix par l'effet de la concurrence sans entrave. En clair, la valeur optimale des activités humaines s'établit par le marché libéré des interventions particulières et protectrices des Etats.

Sous la forme diplomatique qui convient, ce fond de scène, comme exigence première avant toute négociation, est clairement énoncé par l'accord de Rio. On peut lire ainsi au point 2.8 « *Une attention accrue est accordée au renforcement du rôle des entreprises et à la promotion de marchés compétitifs, avec l'adoption de politiques de concurrence.* » ou

, pour être plus explicite sur le raisonnement qui fait consensus : *« Un système d'échanges multilatéral, à caractère ouvert, permet d'allouer et utiliser plus efficacement les ressources, contribuant ainsi à accroître la production et les recettes et à alléger la pesée exercée sur l'environnement; il permet donc de dégager les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la croissance économique et le développement et pour mieux protéger l'environnement. A son tour, un environnement sain génère les richesses écologiques et autres nécessaires à une croissance durable et à un développement soutenu des échanges. Un système d'échanges comme celui qui est préconisé ici aurait des incidences positives sur l'environnement et contribuerait à un développement durable. »*

Dans ce cadre de pensée, un bien ne doit pas gaspiller de ressources inutilement, il doit donc être « efficace » et cette efficacité ne peut se mesurer qu'à sa capacité à être reconnu par le marché mondial libéralisé, selon une formulation que les économistes connaissent bien depuis Adam Smith ! Ainsi l'allocation optimale des ressources rares que nous offre la nature découlera de cette logique de la production marchande soumise à concurrence au niveau mondial. Ce n'est pas une affaire d'économistes, c'est une approche politique de l'Humanité et de son progrès : la liberté des échanges fonde l'idéal de l'avenir de l'homme.

On voudra bien observer d'ores et déjà que cet idéal d'optimalité conduit à résister à toute intervention mal justifiée des puissances publiques. Cette position conduit à penser qu'au nom du développement durable, il sera bien difficile de légitimer des interventions publiques perturbant la logique concurrentielle. Les politiques publiques cherchant à protéger tel ou tel « secteur » d'activités (dont le secteur culturel) doivent s'attendre à développer des prouesses d'argumentation pour gagner leur part de légitimité ! Le point 2.7 ne laisse guère d'autres marges d'interprétation du développement durable : *« Il est indispensable d'éliminer les distorsions dans le commerce international. La réalisation de cet objectif requiert notamment une réduction substantielle et progressive des mesures de soutien et de protection en faveur de l'agriculture - englobant les régimes internes, l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation - de même que de l'industrie et d'autres secteurs afin d'éviter des pertes importantes aux producteurs les plus efficaces, notamment dans les pays en développement ».*

Le secret du développement durable est là, dans cette conviction que *« les politiques commerciales et les politiques de l'environnement devraient s'étayer mutuellement »*.

J'ai rappelé ces principes fondamentaux pour bien marquer la différence entre « l'idéal » et le « fait » : le fait peut être très éloigné de l'idéal, mais cela n'emporte pas la nécessité d'en changer ! Certains se scandaliseront ainsi que le marché libre produise des gaspillages éhontés de ressources mais ce fait du gaspillage n'est qu'un « fait » qui n'entache pas la conviction profonde qu'un marché parfait conduirait à l'allocation optimale des ressources : l'idéal ne gaspille pas, c'est seulement l'imperfection des « faits » par rapport à l'idéal qui pose problème. Il faut donc être attentif à la différence entre l'idéal, comme « norme de référence » et les circonstances, qui justifient des « accommodements d'exception ».

2 – Les entrées culturelles dans l'économie

Appliquons à « la culture » cette différenciation entre la « norme » et ses « accommodements ».

a) Constatons d'abord que la norme économique accueille la culture avec une grande bienveillance. Dans la voie tracée par l'idéal concurrentiel, la meilleure argumentation pour la culture est d'être « créative ». L'artiste est alors le phare dont le génie (avec ou sans talent !) éclaire le monde de la « créativité ». Le reste suit : la « culture créative » contribue à la dynamique « d'innovation » des entreprises et, par là, insuffle la vitalité nécessaire aux marchés concurrentiels, sur le plan mondial. Le fait culturel créatif est donc une forte et belle contribution au développement durable, via la dynamique du marché. Cette culture là est donc en osmose avec la norme.³

Il n'est pas besoin d'aller bien loin pour mesurer la légitimité puissante de cette contribution culturelle : le Conseil de l'Union européenne l'a fait sienne en 2009. Dans *« ses conclusions sur la culture en tant que catalyseur de la créativité et de l'innovation »*, il affirme *« qu'en raison du potentiel de créativité qu'elle génère et stimule, la culture peut être un acteur important pour relever les défis auxquels l'Union*

3 Le site économie créative canadien

européenne est aujourd'hui confrontée, notamment l'évolution démographique, la cohésion sociale, la mondialisation et le développement durable ». L'argument se retrouve aujourd'hui partout, dès que les villes se vantent de leur attractivité supérieure aux autres par l'effet de leurs quartiers créatifs .

Continuons dans cette contribution culturelle si légitime : puisque la culture est « créative », alors les industries culturelles deviennent « modèles » pour l'idéal du développement durable. Oubliées les critiques de Malraux sur les « usines de rêves » qui ne savent que faire appel aux éléments « les plus organiques des êtres humains ».⁴

Le sens de cette contribution industrielle de la culture est décodé dans une note synthétique que le professeur Throrsby a présenté à l'Unesco. Son appréciation d'expert vise à préciser la portée des articles 2 et 13 de la « convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles » de 2005. Le professeur rappelle cette certitude que la culture est « bonne » pour l'économie. *« On commence à comprendre plus précisément la contribution qu'apportent les industries culturelles à la réalisation de plusieurs objectifs sociaux et économiques, notamment la croissance du PIB, la création d'emplois, le développement régional, la revitalisation urbaine et la cohésion sociale »*. On pourrait se dire que cette légitimité des industries culturelles concerne seulement les pays développés ! Mais non, insiste le professeur : *« l'attention des décideurs des pays en développement est susceptible de s'élargir pour explorer aussi les possibilités d'un engagement accru sur le marché culturel mondial »*. Economie créative, industries culturelles et développement durable font donc un « bon » ménage, à vocation universelle, pour dynamiser le marché de concurrence.

Conséquence immédiate: les acteurs culturels auraient tort de se priver de la reconnaissance de leur valeur par la norme « économique ». Qu'ils en profitent ! C'est l'observation que le professeur Throsby ne manque pas de faire à l'Unesco. Ainsi ce paragraphe qui conseille aux acteurs du secteur d'être assez malins pour ne pas défendre d'autres valeurs que leur pertinence économique (de marché) : *« les raisons de défendre l'intégration de la culture au développement dans le cadre étendu des industries culturelles sont avant tout pragmatiques. La politique de développement dans les pays développés comme dans les pays en développement est généralement formulée en termes économiques et mise en oeuvre grâce à divers moyens dont se servent les*

4 Malraux : discours d'Amiens.

gouvernements pour mener leur politique économique : politique budgétaire et monétaire, politique commerciale, politique du marché du travail, politique de développement régional. Les économistes qui tiennent les cordons de la bourse dans les ministères des finances ont parfois tendance à ne pas se laisser impressionner par les arguments fondés uniquement sur les bienfaits de la culture » .

Il faut donc que les acteurs du secteur culturel mettent leur ego de côté et sachent montrer leur forte contribution « utile » à l'économie : *« dans ces conditions, on peut penser que le meilleur moyen d'introduire la culture dans le programme de développement est de montrer comment les industries culturelles peuvent contribuer au développement durable à travers l'apport que représentent la production et la diffusion artistiques et culturelles pour l'autonomisation économique, l'enrichissement culturel et la cohésions sociale. »*

Telle est donc la « norme », c'est à dire l'idéal de référence , de la contribution de la culture au développement durable.

b) Cet idéal contributif de la culture est la voie à suivre mais le marché libre n'atteint jamais la perfection de ses promesses et, par conséquent, la conquête du développement durable doit envisager des exceptions à la norme ! Elles sont nombreuses (sans que pour autant l'idéal ne voit son statut écorné).

i) en premier lieu, le professeur Throsby a sans doute conscience que l'argument de « vente » de la culture est fort « léonin » au sens où la culture ne négocie aucunement sur ses propres valeurs, mais uniquement sur sa rentabilité. Il s'empresse donc d'observer que la contribution « utile » de la culture à la rentabilité du monde mérite une contrepartie : le développement durable doit accepter une forte aide publique pour les artistes, car *« l'activité artistique, nous dit-il, constitue un des fondements essentiels sur lequel reposent tous les autres. »* Il faut donc protéger les artistes des effets du marché car cette position d'exception à la norme permet en fait d'alimenter la créativité productive du culturel ordinaire. Une sorte de dépense de « recherche développement » appliquée à l'art. Ainsi même l'aide publique en faveur de l'hors-marché est justifiée par la norme du « bon » marché, source universelle du progrès. *« En menant une politique de soutien à l'art et au patrimoine, on peut préserver l'intégrité essentielle de la production et de la*

consommation artistiques et culturelles tout en améliorant la contribution que l'ensemble des entreprises culturelles peuvent apporter à l'économie ».

Je m'arrête sur cette argumentation car elle est souvent jugée pertinente pour sauver les meubles des professions artistiques et culturelles. En négociant une poche nourricière pour les arts sur l'argument que toute la société de la marchandise en profitera, on semble préserver « l'essentiel » nous dit le professeur ! Je veux simplement faire observer qu'il ne s'agit que d'un bricolage avec la norme, un « arrangement » qui ne modifie pas l'idéal de la « vie bonne ». L'argumentaire est certes « réaliste », « pragmatique », mais ceux qui le revendiquent sont plus attentifs à leurs intérêts particuliers (d'artistes) que soucieux des valeurs de la vie bonne collective.

i) On retrouve cette posture qui se satisfait des arrangements avec la norme lorsque l'on associe « développement durable » et « diversité culturelle ». Dans son approche banalisée, la diversité culturelle est vécue comme un contrefeu plutôt sympathique aux deux ogres qui dominent le monde de la culture : l'élite gardienne de la culture universelle et le marché des produits culturels de masse. Entre les deux, une politique de diversité culturelle apparaît comme une alternative crédible pour les acteurs culturels. On peut même avoir l'illusion parfois que dans les textes de l'Unesco comme dans celui de l'agenda 21 de la culture, la « diversité culturelle » devient une référence première pour le développement durable. On se rappelle ainsi la formulation de la Déclaration Universelle sur la diversité culturelle de 2001 dans son article 1 : *« la diversité culturelle est pour le genre humain aussi nécessaire que la bio diversité dans l'ordre du vivant »*. La métaphore de la nécessité « culturelle » qui vaudrait autant pour l'Humanité que la nécessité « naturelle » est séduisante. On arriverait même à penser que la « diversité culturelle » conditionne le « bon » et « véritable » développement durable et vient se substituer à l'idéal concurrentiel. Sauf qu'une métaphore n'est qu'une manière de respirer le monde, pas de l'organiser !

A bien regarder la convention de 2005 de l'Unesco autant que l'Agenda 21 de la culture, la diversité culturelle ne s'accompagne d'aucune remise en cause de la norme économique du marché libre. On lit par exemple dans l'agenda 21 de la culture : *« Il importe de souligner l'importance de la culture en tant que facteur de création de richesse et de développement économique. »* en ajoutant l'importance de *« mettre en oeuvre des politiques encourageant la diversité culturelle ce qui implique de garantir la variété de*

l'offre, de favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, en particulier des cultures minoritaires ou désavantagées, d'encourager les coproductions ainsi que les échanges en évitant les positions hégémoniques. »

Il est manifeste, ici, que l'idéal est inchangé : la conviction demeure que la clé culturelle du développement durable est de répondre aux attentes des personnes grâce à des produits culturels offerts et achetés sur des marchés. L'idéal de référence serait bien différent si l'instance politique, responsable du développement durable, pensait la culture comme un ensemble de processus intersubjectifs de reconnaissance de personnes à personnes. La politique de diversité culturelle serait alors indépendante des valeurs imposées par l'idéal du marché libre. Mais cette exigence doctrinale n'apparaît ni dans la convention Unesco de 2005 ni dans l'agenda 21 de la culture. Il faut par conséquent entendre que la « politique de diversité culturelle » se contente de suivre les pas de la doctrine la plus classique de « l'utilitarisme » qui veut que le besoin humain culturel nécessite des biens échangés sur un marché pour être assouvi.

Dès lors, il faut garder les pieds sur terre et éviter l'erreur qui consiste à imaginer que les valeurs de cette diversité culturelle - comme diversité des expressions culturelles - font nécessairement tension avec les valeurs civilisatrices du marché libre ! C'est au moins le mérite de l'ouvrage juridique de Lilian Richieri Hanania que de nous remettre en mémoire que la « *diversité culturelle n'est absolument pas contraire au libre commerce ou favorable au protectionnisme commercial. Ont tort ceux qui voient la diversité culturelle comme une barrière au commerce.* ». page. Ainsi, quand la notion de « diversité culturelle » est réduite au « *pluralisme de l'offre des expressions culturelles* », la norme concurrentielle demeure l'idéal.

L'intervention publique ne s'impose que si le marché ne remplit pas ses devoirs et devient dominé par quelques multinationales oligopolistiques . Ainsi c'est le constat empirique que les marchés des produits culturels (audiovisuels essentiellement) ne sont pas suffisamment concurrentiels et restent dominés de manière excessive par les firmes américaines qui fait argument. Les offreurs nationaux sont en mauvaise posture parce que la concurrence est abolie par les plus forts. Il en résulte que les produits culturels nationaux ne sont plus en situation de faire des profits suffisants sur le marché libéralisé. Ils doivent être subventionnés pour survivre parce que, sinon, le marché ne répondra plus

à la diversité des demandes culturelles des acheteurs.

La légitimité des politiques publiques en faveur de la « diversité culturelle » est donc seconde. Elle prend uniquement place dans les interstices de la négociation économique, là où le marché perd ses repères concurrentiels et ne parvient plus à atteindre l'équilibre espéré par l'idéal. La formulation typique de cette position est fournie par le principe 2 de l'agenda 21 de la culture qui énonce « *De nombreux éléments montrent que la diversité culturelle est aujourd'hui en danger dans le monde, du fait d'une mondialisation qui standardise et exclut.* » Mais cette affirmation ne conduit pas à changer l'idéal ! On se contentera de modifier l'équilibre entre ce qu'exige l'idéal et ce qu'impose l'exception. Le principe 10 appelle ainsi à faire la part des choses : la doctrine de référence est inchangée mais sa pratique doit être simplement aménagée : « *Les politiques culturelles doivent trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation. Une institutionnalisation démesurée ou une prédominance excessive du marché comme unique décideur de l'attribution des ressources culturelles comporte des risques et constitue un obstacle au développement dynamique des systèmes culturels.* »

Tel est le schéma de négociation de la « diversité culturelle » : une revendication pragmatique en attente du rééquilibrage idéal du marché.

Par conséquent, l'argumentaire de la diversité culturelle qui fonde la politique culturelle sur le constat des déséquilibres du marché n'a qu'une valeur relative et circonstancielle puisqu'il n'est plus valable lorsque le marché concurrentiel se rééquilibre. Par contre, en revendiquant cet argument du déséquilibre, la diversité culturelle est nécessairement prisonnière de la doctrine du marché : elle ne trouve une place politique que parce qu'elle se pense dans le système de référence du marché libre, niant les autres formes d'échanges entre les cultures des personnes. Il ne s'agit que sauver les entrepreneurs culturels pour qu'ils obtiennent des ressources matérielles sans avoir à se mobiliser pour une autre éthique culturelle du développement durable.

iii) Le troisième accommodement culturel concerne les populations autochtones. Leur

culture a évidemment un rapport direct avec le développement durable puisque, nous rappelle le principe 26.1 d'Action 21, « *les populations autochtones et leurs communautés ont un lien historique avec leurs terres et sont généralement les descendants des habitants originaux de ces terres.* » L'idéal semble alors de préserver les cultures de ces populations dont la relation avec la nature est si étroite. « *Elles ont développé au cours des générations une connaissance scientifique traditionnelle et holistique de leurs terres, de leurs ressources naturelles et de leur environnement. ... Vu les rapports existant entre l'environnement naturel et son développement durable et le bien-être culturel, social et physique des populations autochtones, les efforts nationaux et internationaux déployés en vue d'un développement durable et écologiquement rationnel devraient reconnaître, intégrer, promouvoir et renforcer le rôle de ces populations et de leurs communautés* »

On ne saurait mieux dire : la culture des autochtones met en oeuvre une économie qui contribue directement au développement durable. La « culture » est ici elle-même « économie », en rapport fusionnel avec la « nature », sans la médiation du système marchand concurrentiel.

La conséquence est que la politique de développement durable doit préserver ces cultures pour leur valeur propre. A Rio au point 26.3, on lit ainsi : « *les organisations intergouvernementales devraient s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants : Etablir un processus susceptible de donner aux populations autochtones et à leurs communautés des moyens d'action comprenant **la reconnaissance de leurs valeurs, connaissances traditionnelles et pratiques de gestion des ressources en vue de promouvoir un développement écologiquement rationnel et durable et... la reconnaissance du fait que la dépendance traditionnelle et directe à l'égard des ressources renouvelables et des écosystèmes, y compris les récoltes durables, continue d'être **essentielle pour le bien-être culturel, économique et physique des populations autochtones et de leurs communautés.***** »

L'idéal vient de changer de côté : il n'est plus dans des acteurs culturels qui contribuent par leur génie créatif à l'économie des échanges mondiaux ; l'idéal du développement durable est à l'inverse conditionné par la culture propre des personnes au sein de ces communautés autochtones. C'est leur bien être culturel qui conditionne le

développement durable.

Cette reconnaissance est importante pour notre réflexion car elle montre que la culture peut jouer un rôle essentiel pour le développement durable sans pour autant se métamorphoser en service créatif contribuant via le marché, à satisfaire les besoins en consommation des êtres de l'Humanité durable ! Mais pour l'instant on ne peut aller plus loin dans le raisonnement sur cet idéal alternatif où la culture est la condition d'un développement humain durable.

On comprend plutôt que cet idéal est réservé aux « autochtones ». Il est supportable uniquement à titre d'exception. Prendre des mesures publiques en leur faveur peut s'applaudir sans risquer de voir remis en cause la norme de contribution marchande de la culture au développement durable !

Exception certes, mais cela ne signifie pas que les partisans de l'idéal du marché renoncent, pour autant, à faire avancer leur conception du monde. Avec prudence certes, mais avec détermination, ils demeurent convaincus que l'échange marchand sauvera le bien être culturel des autochtones et qu'il ne faut surtout pas les laisser en dehors du chemin salvateur de la rentabilité. Exemple : l'agenda 21 envisage dans sa mesure 43 de « *Promouvoir le développement du tourisme durable* » en élaborant « *des programmes, y compris des programmes d'enseignement et de formation, qui encouragent le public à pratiquer l'écotourisme, qui permettent aux populations autochtones et locales de se développer et de tirer profit de l'écotourisme* ». Retour des enjeux culturels en terme de « biens et services culturels », l'idéal sait cajoler l'exception mais il continue de dire le « la », d'imposer son éthique de la vie bonne !

On dira donc que même la culture autochtone est vouée à devenir une contribution à l'économie du développement durable régie par l'idéal du marché libre.

C - Le pilier social

La volonté de mobiliser le maximum d'acteurs pour parvenir au développement durable est aussi largement motivée par les situations d'extrême souffrance sociale qui traversent le monde. Sauver les ressources naturelles de la planète et développer une économie performante est insuffisant si le pire règne dans le vécu des êtres humains entre eux. Le pilier social est par conséquent au coeur de l'agenda 21. Commençons par rappeler l'ampleur des données comme des programmes d'actions à mettre en oeuvre,

avant de constater que « faire » n'emporte pas « sens ». Le pilier social de l'agenda 21 impose une interrogation forte sur la valeur humaine des programmes d'action, au sens où le développement durable recherché est, in fine, celui de l'humanité. Sous cette interrogation, la contribution de la culture au pilier social est marquée par une forte ambiguïté : toujours généreuse dans le faire, rarement acceptable sur les valeurs.

1- l'ampleur du chantier social.

Le troisième pilier couvre de nombreuses préoccupations que résume mal la dénomination de « pilier social ».

On repère aisément l'enjeu de la pauvreté qui a une dimensions objective incontestée. L'accord de RIO affirme ainsi dans son point 3.2 : « une stratégie visant à lutter spécifiquement contre la pauvreté est une des conditions essentielles pour assurer un développement durable »

Mais on comprend très vite que les approches empiriques simpliste ne viendront pas à bout de la pauvreté qui est considérée comme une question difficile à résoudre : ainsi, mieux protéger l'environnement ne doit pas conduire à aggraver la situation de personnes pauvres (on songe par exemple aux personnes qui survivent sur les décharges à ciel ouvert). A l'inverse produire plus de nourritures pour réduire la faim dans le monde ne peut faire fi des exigences écologiques (la question des OGM est ici marquante).

Pour notre sujet, je retiendrai surtout la dimension complexe de l'approche sociale du développement durable : la vigilance des décideurs publics est appelée sur les ramifications de la pauvreté avec de multiples autre facettes de la vie des personnes :

« Pour être efficace, une stratégie dont le but serait de résoudre simultanément les problèmes de pauvreté, du développement et de l'environnement devrait être axée dès le départ sur les ressources, la production et la population et devrait englober les questions démographiques l'amélioration des soins de santé et de l'éducation, les droits de la femme, le rôle des jeunes, des populations autochtones et des collectivités locales ainsi qu'un processus de participation démocratique s'alliant à une meilleure administration » .

Le pilier social oblige ainsi à articuler de nombreux domaines autour d'approches

coordonnées. Mais l'objectif ne peut se limiter à l'approche pragmatique visant à rendre les pauvres moins pauvres, il s'avère tout aussi nécessaire, comme le rappelle le point 3.5 de parvenir à réduire les situations d'inégalités. L'approche pragmatique doit alors prendre appui sur une norme de vie bonne définissant pour l'humanité la valeur d'égalité (ou d'inégalité) entre les êtres humains.

Le pilier social est aussi attentif à la question de la santé dans la mesure où « la satisfaction des besoins sanitaires de base de la population mondiale » fait partie intégrante de la réalisation des objectifs que sont le développement durable et le souci primaire de l'environnement ». Mais là encore aucune approche réduite à un secteur d'activité n'a de chance d'aboutir. Le texte ne nous permet pas d'oublier que « les efforts intersectoriels » sont nécessaires : *« De tels efforts qui reposent sur l'éducation, le logement, les travaux publics et les groupes communautaires, notamment les milieux d'affaires, les écoles et universités et les organisations religieuses, civiques et culturelles visent à permettre à la population des différentes collectivités d'assurer un développement durable. »*

Dans le même esprit où les actions dites concrètes ne prennent sens que par leur insertion dans la vie des personnes concernées, le point 7 de l'accord de Rio est important. Il estime impératif de promouvoir « un modèle viable d'établissements humains ». On songe, bien entendu, à la nécessité pour chacun d'accéder à un logement décent, de disposer d'alimentation en eau et de conditions de vie économique sociale, urbaine acceptables. Mais la préoccupation va au delà des « faits ». Il s'agit surtout que les décideurs publics comprennent que les améliorations concernant les « établissements humains » *« devraient reposer sur des activités de coopération technique sur l'instauration de liens d'association entre les secteurs public, privé et communautaire et sur la participation au processus décisionnel des groupes communautaires et des groupes d'intérêt spéciaux tels que les femmes, les peuples indigènes, les personnes âgées et les handicapés ».*

Le pilier social du développement durable nous fait saisir que le pragmatisme est le bienvenu pour sauver les pauvres mais que l'idéal à atteindre est que les pauvres soient considérées comme des personnes à part entière dans la construction des valeurs communes et des décisions collectives. C'est peut être dans la Déclaration de Copenhague concluant le Sommet Social de 1995 que cette évolution du « fait » au

« sens » est la plus nettement formulée comme engagement pour le développement durable. Je retiens par exemple la volonté des états signataires, dont la France en présence de François Mitterrand « *Nous reconnaissons que le développement social est au coeur des besoins et des aspirations des individus partout dans le monde et constitue pour les gouvernements et tous les secteurs de la société civile une responsabilité cruciale. Nous affirmons qu'en matière économique aussi bien que sociale, les politiques et les investissements les plus productifs sont ceux qui permettent aux gens de tirer le meilleur parti de leurs capacités, de leurs ressources et des possibilités qui leur sont offertes. Nous reconnaissons que le développement économique et social ne peut être assuré d'une manière durable sans la pleine participation des femmes; l'égalité et l'équité entre hommes et femmes sont pour la communauté internationale un objectif prioritaire qui doit, en tant que tel, se situer au coeur du développement économique et social.* »

Le pilier social compris ainsi fixe comme idéal du développement durable humain les droits des personnes. L'évaluation de la pauvreté renvoie à la personne elle-même et devrait-on dire ici à la liberté de ses capacités. La liberté de la personne est première et c'est à partir de la reconnaissance de ses droits humains que les stratégies pour parvenir à plus d'équité, pour élargir leur capacité peuvent se déployer. On sent ici l'influence d'Amartya Sen que traduit parfaitement l'engagement des Etats : « 8. Les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec l'environnement, et ce sont eux qui sont au coeur de nos efforts pour un développement durable. Nous sommes réunis ici pour nous engager, nous, nos gouvernements et nos nations, à oeuvrer au développement social dans le monde entier, de telle sorte que tous, hommes et femmes, en particulier ceux et celles qui vivent dans la pauvreté, puissent exercer les droits, utiliser les ressources et partager les responsabilités qui leur permettent de vivre une vie satisfaisante et de contribuer au bien-être de leur famille, de leur communauté et de l'humanité. Ce doit être un objectif primordial pour la communauté internationale que de soutenir et d'encourager ces efforts, s'agissant spécialement des personnes qui souffrent de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale ».

Une telle perspective pour le pilier social du développement durable ne peut laisser indifférent la culture et chacun sait que sont nombreux les acteurs des arts et des cultures soucieux de contribuer à cette noble ambition. Mais pas forcément à bon escient!!!

2 - La culture comme contribution au pilier social

Il ne fait pas de doute que la culture est concernée par le pilier social au sens où elle peut contribuer à améliorer le sort des personnes en situation difficile. De multiples propositions ont ainsi été faites pour mieux partager la culture entre tous. Reste à apprécier leur pertinence eu égard aux valeurs affirmées par le pilier social du développement durable. De ce point de vue, je crois que l'on peut regrouper les actions concrètes en trois catégories très différentes, je dirais même très contrastées.

a) La contribution la plus répandue se propose d'apporter « les biens culturels » aux catégories sociales qui en sont dépourvues. Elle est presque évidente pour le milieu culturel qui dispose de compétences et d'équipements culturels potentiellement mobilisables pour ces populations. Ainsi, lorsque dans les agendas 21 locaux, la culture est citée, c'est le plus banalement du monde pour « *favoriser l'accès à la culture pour tous* ». Le diagnostic élaboré pour concevoir le programme de l'agenda 21 local affirme que des populations n'ont pas de contact avec les biens culturels, notamment dans leurs formes artistiques, et que cette absence de relations est associée à des situations sociales défavorisées faites de revenus réduits, de difficultés économiques, de « capital humain » limité, de distances géographiques et sociales infranchissables... A coup sur, cette méconnaissance des biens culturels est explicable par un ensemble de « faits », du moins de données objectivement garanties par les études scientifiques. La vérité de la non fréquentation des activités artistiques et culturelles est si évidente qu'elle s'impose donc au politique sans discussion possible sur les valeurs qu'elle sous entend. La collectivité est seulement confrontée à une situation de « fait » qui impose qu'elle « agisse » ; elle doit apporter du « concret » pour résoudre un problème « objectif ».

J'ai par exemple sous les yeux l'agenda 21 du département de Gironde qui affirme cette détermination pragmatique dans « l'enjeu 18 » où il est question (action 017) « *d'étendre à d'autres publics les dispositifs « billets courants d'art pour la découverte du patrimoine artistique dont bénéficient déjà les jeunes et les collégiens.* » L'objet est là, l'action se fera ; le tout sur un mode objectif qui ne prête à aucune interrogation sur les valeurs. Rien que du « concret », ni « théorique », ni « abstrait », (pour reprendre la sémantique habituelle). D'ailleurs, c'est le chiffre qui donne la signification de l'action puisque le texte nous dit ainsi : « *Avec 19 000 entrées prises en charge, 2005 est l'année de la plus*

forte activité du dispositif « Billets courant d'arts » qui facilite l'accès à la culture pour les jeunes en incitant les structures à organiser des sorties à de spectacles, visites et ateliers ». Un peu plus loin (Action 018) le Conseil général précise son engagement culturel dans le développement durable en indiquant qu'il veut « élargir et ouvrir l'Artothèque départementale » pour mieux « généraliser l'accès aux oeuvres », en précisant « la culture a vocation d'être partagée et transmise au plus grand nombre. »

Il n'y a aucune originalité dans cette contribution au pilier social par l'apport d'une offre d'objets culturels. Elle s'affiche généralement sous l'appellation convenue : « Démocratisation de la culture ». Je la retrouve aussi de l'autre côté de l'Atlantique, à Montréal, (engagée depuis 2004 dans l'agenda 21 de la culture) dans des formules « chocs » qui affirment : « *Premier enjeu : la démocratisation culturelle* ». « *La Ville reconnaît l'accès à la culture comme un droit pour ses citoyens. Toutefois, il faut constater que ce droit demeure fragile et vulnérable, car des fractions importantes de la population, que ce soit en raison de facteurs économiques, sociaux ou culturels, sont étrangers ou ne se sentent pas invités à cette célébration de la culture.* »⁵

Je ne risque pas d'être démenti en disant que la tentation de « *l'accès à la culture pour le plus grand nombre* » est présente partout, dès que des acteurs culturels professionnels sont conviés à apporter leur contribution au pilier social du développement durable. Ils offrent alors ce qu'ils ont, ou plutôt ce qu'ils sont, et nul ne saurait, ouvertement, leur reprocher ce don aux autres, cette générosité de vouloir partager leur pratique de la culture avec ceux qui en sont éloignés.

Pourtant il faut être sévère avec cette approche de la culture au pilier social. Certes les propositions d'actions sont « concrètes » puisque « la » culture à partager existe réellement dans les équipements culturels. Il y a effectivement des musées et des salles de spectacles et il suffirait que les populations y viennent pour que l'objectif soit atteint. Rien de plus pratico-pratique. Rien de plus simpliste surtout, car ce « concret » là se révèle « abstrait ». Il est, en effet, dissocié de la réalité car ces actions de démocratisation réinventent la culture à leur bénéfice : elles affirment que les objets qu'elles révèlent aux populations détiennent une valeur « artistique et culturelle » propre, une valeur « objective » qui permet d'affirmer : « cette pièce de théâtre est une

5 - Bilan 2005-2006 de la « Mise en oeuvre de Montréal, métropole culturelle, Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015

« oeuvre », ce tableau est un « objet d'art » ! Pour les généreux offreurs de démocratisation de la culture, c'est l'objet qui possède sa qualité culturelle intrinsèque et c'est cette qualité attachée au spectacle, au tableau, au film ou au livre qui doit être « appropriée » par les populations qui en ignorent encore la valeur épanouissante.

Une telle abstraction est insupportable puisque, par définition, la valeur artistique et culturelle ne saurait appartenir à un quelconque « objet » ! Elle lui est attribuée par des personnes qui ont été validées par la politique culturelle, justement pour formuler ces « jugements de valeurs » qui demeurent, heureusement, toujours subjectifs.. La qualification « d'objets culturels » et encore plus « d'objets d'art » ne tombe pas du ciel ; elle résulte du choix de certaines personnes (et pas d'autres) sélectionnées par le décideur public selon des procédures qui ne doivent pas grand chose au débat public démocratique. Les actions de démocratisation de la culture font ainsi totalement abstraction des processus contingents sinon arbitraires qui attribuent une valeur culturelle aux objets à montrer aux pauvres ! Elles font abstraction de leurs subjectivité, donc de leur partialité. En affirmant leur dimension « objective », elles mentent par omission (de leur subjectivité) mais elles mentent !

Ainsi, il y a dans ces propositions d'action une tendance lourde autant qu'impensée à la « réification » de la culture, donc à l'oubli de la « reconnaissance » des subjectivités, ce qui est pour le moins paradoxal pour des acteurs voulant donner du sens à « la » culture ! Je crois qu'il faut insister ici pour dire que la question de la contribution de la culture au pilier social ne peut pas se régler par ces propositions simplistes qui imaginent nourrir les pauvres dans un coin avec des objets de culture, fussent-ils fabriqués par des artistes ! La proposition de donner aux pauvres le panier de biens culturels indispensable à leur épanouissement est indécente. Généreuse peut être mais méprisante puisque ceux qui la formulent n'assument même pas que derrière l'objet il y a le pouvoir de dire la valeur, pouvoir qu'ils détiennent et qu'ils n'ont pas l'intention de mettre en partage avec les sans parts !

2) Il me semble toutefois qu'il existe une approche moins simpliste de la contribution de la culture au pilier social. On la retrouve en lisant attentivement l'agenda 21 de la culture. Il s'agit alors d'affirmer des valeurs, sans se contenter de désigner de simples objets de culture. Le texte est ainsi un peu plus en phase avec l'enjeu social qui, on l'a vu, a pour

ambition de permettre aux personnes en situation difficile de devenir « sujet » de parole et de négociation, dans l'espace public, de leur propre conception de la vie « bonne ». Dans cette approche, la culture affirme apporter des valeurs fortes qui participeront à « l'épanouissement intégral » de la personne. Au moins dans ces propositions, la cohérence est respectée : aux valeurs attendues par le développement durable répondent des propositions de valeurs artistiques et culturelles. Il paraît ainsi judicieux aux signataires de l'agenda 21 culture de « *soutenir et promouvoir la qualité et le développement des biens et services culturels, tout en cherchant à les mettre à la portée de tous et en permettant le déploiement des capacités de création de chacun.* »

Dans cette proposition de déployer les « capacités de création de chacun », on est en résonance avec la finalité attendue par le pilier social. Il s'agit bien de fournir aux populations des outils (culturels) pour être mieux à même de négocier leur vie d'être humain. Par contre, on est bien contraint d'entendre que la proposition porte sur des « biens et services » et que, de surcroît, les décideurs locaux garantissent, a priori, la qualité artistique de ces biens.

Je considère que ce versant de la proposition est lourdement suspect et je crois nécessaire d'en refuser ici toutes les ambiguïtés.

Observons d'abord que les acteurs culturels prétendent contribuer à la lutte pour moins de pauvreté, moins d'inégalités, moins de soumission à l'inéquité sociale, mais pour cela ils considèrent que l'enjeu culturel passe nécessairement par des objets - biens et services culturels- dont la valeur – la qualité - a été précédemment sélectionnée par les seuls spécialistes. Pour se sauver de leur monde d'oppressions, les personnes, plus souvent qualifiées de « populations » doivent accéder aux bonnes valeurs culturelles choisies par d'autres pour leur épanouissement intégral.

Cette proposition sera cohérente avec les finalités du pilier social uniquement pour les personnes qui affirmeront leur volonté explicite de suivre les maîtres des valeurs que les acteurs prétendent être pour eux. (si toutefois, on parvient à s'assurer que ce choix « volontaire » ne se fait pas sous influence). Pour toutes les autres populations, la proposition ne pourra avoir de légitimité.

Pourtant cette précaution élémentaire de vérifier l'adhésion volontaire des personnes libres disparaît de nombreuse autres engagements de l'agenda 21 culture. Par exemple dans la proposition suivante : « *Les gouvernements locaux affirment leur engagement en faveur*

de la formation et de l'élargissement des publics ainsi que de leur pleine participation à la vie culturelle. Ils y voient des éléments d'une pleine citoyenneté. »

Le texte semble anodin mais il ne l'est pas : l'engagement politique cible uniquement les « publics ». La personne n'est pas reconnue comme portant elle-même des valeurs culturelles légitimes ; la politique culturelle la reconnaît et lui apporte ses bienfaits si et seulement elle accepte d'être « public de l'oeuvre » c'est à dire si elle accepte de considérer que son épanouissement viendra de sa rencontre avec les valeurs de l'artiste. L'espace culturel public est alors réduit, et réservé, au public et aux personnes susceptibles de devenir un jour « publics ». On ne peut pas ne pas voir ici que la valeur culturelle provient d'un seul côté ! Ce qui ne peut quand même pas être considéré comme un idéal culturel pour les ambitions du pilier social du développement durable.

Or, l'agenda 21 culture qui devrait être une référence solide pour penser l'enjeu culturel du développement durable est plusieurs fois pris en défaut : il affirme des positions généreuses sensées apporter aux populations des valeurs salvatrices tout en niant la reconnaissance des valeurs culturelles des personnes. Comme si de rien n'était, comme si les hiérarchies des qualités artistiques définies par les professionnels devaient naturellement faire « intérêt commun » pour le développement durable, comme si imposer ses valeurs culturelles à tous les autres membres du genre humain était un idéal compatible avec le pilier social, comme si on avait oublié le principe universel de la reconnaissance de est en résonance avec la finalité attendue par le pilier social la liberté des personnes et de l'égale dignité des cultures dans le respect mutuel des droits de l'homme. Habilité pour masquer le pouvoir de désignation par quelques uns des « bonnes » valeurs de l'art pour tous ou croyance magique que l'on sait dire où est le créateur libérateur de citoyenneté, en tout cas, de telles phrases nient la valeur première que voulait défendre le pilier social : respecter la personne dans sa capacité à débattre - à égalité de dignité culturelle - de l'ensemble des valeurs communes. Pour les valeurs culturelles, le peuple repassera ! Qu'il se contente de devenir « public » et il sera sauvé ! Mais qu'il ne vienne pas poser (sous peine de populisme) la moindre interrogation, en débat public, sur ces valeurs de qualité que proposent les professionnels pour construire ensemble une Humanité durable.

Cette posture où la culture des professionnels surplombe le monde des populations invisibles se lit dans l'engagement 28, (qui appelle à défendre le droit à la culture et au savoir de tous les citoyens.) . On le repère aussi dans la formulation de l'engagement 35 « Inviter les créateurs et les artistes à s'engager auprès des villes et des territoires dans l'identification des problèmes et les conflits de notre société, dans l'amélioration du « vivre ensemble » et de la qualité de vie, en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens, notamment quand il s'agit d'affronter les grands enjeux des villes. » On peut relire deux fois cette proposition et la trouver formidablement ouverte, elle nous dit pourtant que sans les dits artistes désignés par le secteur professionnels de la culture sur la base de critères aussi aléatoires qu'inconnus du débat public, les citoyens ne pourront pas savoir développer leur capacité de création !

On peut aussi lire de la même manière l'engagement 36 : Mettre en place des politiques et réaliser des investissements encourageant la lecture et la diffusion des livres, ainsi que l'accès de tous les citoyens à la production littéraire mondiale et locale. » le 37 Encourager le caractère public et collectif de la culture, en favorisant le contact entre les différents publics dans la ville lors de des manifestations susceptibles de favoriser la convivialité : spectacles vivants, projections de films, fêtes, etc. » ou le 44 : « Travailler à encourager la libre découverte des patrimoines culturels par les habitants de toutes les régions de la planète. Promouvoir de cette façon, en collaboration avec les professionnels du secteur, un tourisme respectueux des cultures et des coutumes des localités et des territoires visité ».

A chaque fois, la valeur culturelle pour l'Humanité est donnée au peuple et fait silence sur les lieux publics où elle se discute. De surcroit, l'enjeu culturel s'exprime dans tous ces engagements, uniquement en terme d'objets dont la production est maîtrisée par le secteur culturel. La culture dont on pourrait croire qu'elle est constitutive des relations entre les personnes n'est appréhendée qu'à travers des « objets » produits et vendus, auxquels il faut accéder ! Les relations de personnes à personnes , dans la construction des interactions de leur identité culturelle, sont exclues de ces engagements de l'agenda 21 culture.

Je voudrais maintenant tirer les conclusions de ces deux niveaux de contribution de la culture au pilier social. En tant qu'offreur de « biens culturels » ou d'apporteur des « vraies » valeurs culturelles, la culture est faite pour le bien des « pauvres ». On

retrouve là une posture familière à la politique française du développement culturel depuis le ministère Malraux. Cette conception est largement répandue dans le milieu culturel professionnel comme auprès des élus à la culture. Elle est une des sources de leur légitimité dans la négociation sur les crédits publics. Je peux même affirmer que cette conception est plus qu'un argumentaire de négociation ; elle tient du dogme fondateur qui, comme tous les dogmes, s'oppose par tous les moyens aux critiques formulées à son égard.

La question qui se pose à moi maintenant est de savoir s'il faut taire les critiques du dogme pour au moins bénéficier de ces pratiques généreuses qui répondent aux attentes de certaines personnes en situation difficile ou s'il faut préférer affirmer les valeurs que l'agenda 21 veut défendre pour le futur de l'Humanité ?

Pour évaluer ce choix stratégique, il faut à mon sens revenir à l'idéal recherché par le développement durable et examiner s'il est, ou non, compatible avec la conception politique de « l'accès à la culture pour tous ». Cet idéal du développement durable repose, on l'a vu, sur le principe universel de la liberté des individus et, en conséquence, sur la libre décision des individus de choisir, sur le marché libre, les biens qui correspondent à ce qu'ils estiment être leurs attentes. Dans cette conception de l'idéal, la valeur culturelle des biens est déterminée par les personnes elles-mêmes ; nulle autre instance n'est chargée d'imposer ses jugements de valeurs artistiques et culturelles comme référence de la vie « bonne » pour chacun et tous les membres de la collectivité. En cohérence, la culture se matérialise par des objets produits et achetés, mais dont la valeur pour la collectivité est déterminée par les jeux du marché libre.

Cette cohérence du développement durable ne permet pas de reconnaître la légitimité d'une politique publique de la culture faisant les choix des bonnes valeurs. Au mieux, cet idéal peut admettre qu'il existe de multiples situations d'exception qui expliquent l'intervention culturelle publique et justifie les choix artistiques de certains pour aider d'autres. Mais il ne saurait s'agir que d'exceptions qu'il faudra justifier en place publique et non imposer subrepticement. Conclusion : les propositions faites au nom de la démocratisation de la culture ne respectent pas les principes universels du développement durable. Elles reposent sur d'autres fondements qui leur sont étrangers.

Pourquoi alors ces propositions continuent-elles d'être retenues dans les négociations culturelles sur le développement durable ? Sans doute parce qu'elles affirment elle aussi croire en l'Humanité mais par inversion des principes. A mon sens, la conception de l'accès à la culture pour tous / démocratisation de la culture est bâtie sur le principe de l'universalité de l'oeuvre comme référence obligée de l'émancipation des êtres humains. L'argument est bien connu depuis les Lumières : les oeuvres de l'art et de l'esprit représentent le meilleur du génie humain, elles montrent la voie à suivre pour éclairer l'homme et le libérer de la gangue sauvage qui l'enferme dans sa terre et son histoire singulière. « L'émancipation des servitudes de l'ignorance » pour reprendre Victor Hugo est la condition impérative pour accéder à la civilisation et dans ses versions prophétiques, l'argument présente l'accès aux oeuvres universelles de l'art et de l'esprit comme condition première et nécessaire de l'Humanité. Le ministère de la culture fait encore semblant de se référer à sa mission officielle de favoriser l'accès « aux oeuvres capitales de l'Humanité» et l'Unesco revendique encore cette universalité de la culture lorsqu'elle procède au classement des objets bâtis qui sont des « oeuvres exceptionnelles universelles », au titre du « Patrimoine mondial de l'Humanité » (convention de 1972) . Les propositions visant « l'accès à la culture » s'ancre ainsi dans une éthique de l'Oeuvre universelle, c'est à dire dans la conviction qu'en tout lieu, en tout temps, les valeurs des oeuvres de l'art et de l'esprit définissent la vie « bonne » pour l'ensemble des humains. En accédant à ces oeuvres, la civilisation progresse, hors de ces valeurs, la barbarie s'empare du monde ! Mais cette prétention est excessive. Elle oublie que la liaison oeuvres/civilisation n'a jamais été mécanique comme l'a si bien montré Georges Steiner à propos de la barbarie nazi. Elle oublie aussi dans son ambition de dire l'universalité des valeurs humaines en ignorant les personnes, les effets dramatiques des stratégies de colonisation des richesses et des esprits.

On est donc bien loin de l'idéal du pilier social du développement durable qui croit plutôt à la force civilisationnelle des interactions entre les personnes porteuses « d'identités, de valeurs et de sens ». La conception de l'accès à la culture pour tous ne peut guère revendiquer sa légitimité universelle, étant si éloignée de l'idéal du développement durable. Il ne lui reste donc qu'à s'immiscer dans la négociation, en cachant ses fondements et en se contentant de mettre en avant les compétences techniques de ses spécialistes d'une offre de culture sectorielle (de qualité !).

On plaidera par conséquent pour résister à cette tactique de « l'accès à la culture » qui sous couvert d'offres professionnelles d'objets culturels ou artistiques veut imposer ses valeurs universelles au développement humain durable.

Je me dois même de durcir cette critique des valeurs de la démocratisation culturelle au regard de l'expérience française. Non seulement l'accès à la culture met de côté le débat sur les valeurs, mais, de plus, ses partisans empruntent les habits du pilier social : si l'on examine l'expérience française, on observe que « l'accès à la culture pour tous » revendique de contribuer à la lutte contre les inégalités. On pourrait donc s'y laisser prendre, sauf que cette lutte contre les inégalités culturelles mobilise toutes les ressources publiques du même côté : pour espérer atteindre plus d'égalité culturelle, cette politique ne se tourne pas vers les personnes en difficulté; elle dirige au contraire tous ses moyens vers les seules institutions professionnelles qui fournissent « l'offre » de la « bonne » culture de référence. Le texte dit même que ces institutions doivent dans leur mission de service public parvenir à changer les comportements des personnes qui ne reconnaissent pas la valeur de ces oeuvres sélectionnées pour leur qualité.⁶ Ainsi, ces personnes dont la culture n'est pas conforme à la culture des offreurs de « bonne » culture n'ont pas droit de cité, au sens où leur culture n'a pas de valeur publique pour construire l'Humanité. Elles sont plutôt considérées comme des victimes qui doivent être vite débarrassées de cet handicap d'avoir une culture qui n'est pas la bonne ! Lutter contre les inégalités culturelles conduit à nier l'identité des personnes et leur capacité à se construire des valeurs propres. Je crois donc nécessaire d'alerter les partisans du développement durable sur cet effet de négation des libertés culturelles de toutes les personnes, qui pour des raisons « culturelles » qui leur appartiennent n'estiment pas nécessaire de changer leur comportement, c'est à dire leur critères de la vie « bonne ». Autant les personnes en difficulté qui se dirigeront vers les institutions financées pour dire et faire la « bonne » culture, bénéficieront des moyens publics, autant celles qui ne sauront revendiquer que leur seule culture, ne seront pas légitimes à solliciter de l'aide. Avec l'accès à la culture pour tous, ces personnes sont victimes certes, mais **d'une discrimination forte de la part de la politique culturelle** qui, sur le principe même, leur refuse le droit à la reconnaître leur culture, pour cause de non qualité universelle. Cet idéal culturel de la politique

6 Charte des missions de service public du spectacle vivant : mission sociale : cette responsabilité s'exerce, au-delà des relations que chaque organisme entretient avec le public le plus fidèle, par tous les modes d'action susceptibles de modifier les comportements dans cette partie largement majoritaire de la population qui n'a pas pour habitude la fréquentation volontaire des oeuvres d'art.!!

française de développement culturel génère, sans y toucher, de lourds effets discriminants au regard des principes des droits de l'homme qui garantissent la liberté de chacun de choisir son identité culturelle, d'être reconnue à égale dignité des autres cultures tout en affirmant l'exigence de respecter tout autant la dignité des autres cultures.

Pour ceux qui douteraient de l'implication de la politique culturelle dans sa lutte contre les mauvaises cultures, il suffira de relire l'énoncé de la mission sociale des institutions disposant d'un label ministériel : il leur revient « par tous les modes d'action susceptibles de modifier les comportements dans cette partie largement majoritaire de la population qui n'a pas pour habitude la fréquentation volontaire des oeuvres d'art ! » Le pilier social du développement durable ne saurait donc accepter les faux amis de la démocratisation de « la » culture qui, sous prétexte de lutter aussi contre les inégalités culturelles commencent par nier le principe de la liberté des personnes et leur refusent tout soutien public pour affirmer leur identité culturelle propre dans la construction interactive des valeurs du vivre ensemble. Ces faux amis, trop généreux, quand ils le sont, manquent d'éthique de la dignité, car ils nient en somme la capacité aux personnes d'être reconnues comme sujets de paroles, de sens et de valeurs donc comme sujets de droits culturels dans l'espace public. En accueillant en son sein le « droit à la culture par l'accès à la culture pour tous », l'agenda 21 Culture s'est fait des alliés riches en moyens d'art et de culture mais redoutables par leur pouvoir d'exclure les personnes qui, en toute liberté, ne reconnaissent pas l'universalité des valeurs sélectionnées par la politique culturelle.

C) un autre conception de la culture comme contribution au développement durable apparait alors possible autant que nécessaire. Elle commencerait par affirmer comme idéal de référence son respect des droits de l'homme et sa compréhension des principes de la diversité culturelle tels qu'ils ont été énoncés dans la déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001. Cette contribution culturelle au développement durable est amplement présente dans le texte de l'agenda 21 de la culture lorsqu'il fait référence aux droits culturels des personnes . Elle nourrit d'ailleurs nombre de ses engagements de politique culturelle, même s'il reste encore difficile d'en trouver trace dans les agendas 21 locaux. Mais si on veut bien la suivre, sans se laisser distraire par les faux amis de « l'accès à la culture pour tous », cette conception conduit à revendiquer que la culture devienne le quatrième pilier du développement durable.

C'est la voie que nous devons examiner maintenant.

II - La culture comme quatrième pilier

Si la politique publique en faveur du développement durable s'analyse en terme de « pilier », on doit bien reconnaître que la perspective de considérer « la culture » comme un quatrième pilier à côté des piliers environnemental économique et social, est alléchante, même si les spécialistes de la communication considèrent volontiers que cette place leur est réservée ⁷ !

La formule est semble-il reprise de la réflexion menée en Australie sur les relations entre culture et développement durable⁸ et popularisée par John Hawkes, dans son article synthétique « The four pillar of sustainability » , en 2001. L'objectif est de montrer le rôle essentiel de la culture dans la politique publique.

Sans vouloir détailler l'article de Jon Hawkes, il faut toutefois bien rappeler sa critique des approches habituelle de la politique culturelle puis dégager les enjeux culturels qu'il associe au développement durable. Toutefois cette approche se révèle rapidement aussi ouverte qu'ambigüe dans sa manière de penser les programmes d'action du quatrième pilier.

De plus, la bannière du quatrième pilier a rallié nombre d'acteurs qui, sous cette appellation, sont rentrés dans la négociation des agendas 21 en mettant en avant les compétences et intérêts du secteur professionnel de l'offre artistique. Ce qui paraît, je

7 Par exemple à Angers, pourtant considéré comme investi dans le pilier culturel : <http://www.cdurable.info/Et-si-la-communication-publique-etait-le-quatrieme-pilier-du-Developpement-Durable,2379.html><http://www.cdurable.info/Et-si-la-communication-publique-etait-le-quatrieme-pilier-du-Developpement-Durable,2379.html><http://www.cdurable.info/Et-si-la-communication-publique-etait-le-quatrieme-pilier-du-Developpement-Durable,2379.html><http://www.cdurable.info/Et-si-la-communication-publique-etait-le-quatrieme-pilier-du-Developpement-Durable,2379.html><http://www.cdurable.info/Et-si-la-communication-publique-etait-le-quatrieme-pilier-du-Developpement-Durable,2379.html>

8 John Hawkes précise qu'il a emprunté le titre à l'ouvrage de Yencken et Wilkinson « Resetting the compass » 2000.

dois le dire, particulièrement contradictoire avec les analyses de Jon Hawkes... Dans le pays des intérêts culturels catégoriels comme dans les autres, nul n'est donc prophète chez lui.

Avec ce retour de la culture comme secteur d'activité, je conclurais par conséquent que l'entrée de la culture par le quatrième pilier est à revoir, du moins si on prend au sérieux la dimension humaine du développement durable.

A- le quatrième pilier vu par Jon Hawkes

L'idée centrale de Hawkes est de montrer que la culture devrait détenir une place essentielle dans la politique publique de développement durable. Malheureusement nous dit-il, on ne peut tenir cet objectif tant que l'approche de la culture se réduit à une approche centrée sur les arts. De plus, précise-t-il, on n'obtiendra pas de résultats satisfaisants en se contentant de politiques culturelles spécialisées. Commençons par expliciter ces deux niveaux de critiques avant d'indiquer ce qui pour Jon Hawkes serait la bonne démarche pour faire jouer à la culture un rôle central dans le développement durable.

1- L'approche par les arts

L'observation première n'a rien d'originale, ce qui n'enlève rien à sa pertinence : lorsqu'il s'agit de discuter de programmes culturels publics, la négociation se construit à partir des réseaux de professionnels des disciplines artistiques. Hawkes évoque ainsi le poids de l'« arts lobby » qui plaide évidemment pour que les enjeux culturels publics (la culture) soient formulés en référence aux catégories artistiques. « *Yet when it comes to the application of policy, again in virtually all cases, the arts take the main focus – culture becomes Culture.* »

Dans cette dynamique, le milieu professionnel négocie « l'excellence » des références artistiques actuelles ou passées. Sur la base de cette affirmation des compétences spécialisées, la « culture » se légitime par son impact sur la cohésion de la société et par ses mérites économiques. Comme je l'ai rappelé précédemment, il s'agit ici de vendre

l'impact de la créativité des industries culturelles sur l'emploi, les chiffres d'affaires, les innovations induites sur les autres secteurs, l'attractivité des territoires, ou le lien social. Autant de bons arguments qui pour les responsables des politiques publiques rendent utiles la création comme le patrimoine : « ... culture (*that is Culture that is art and heritage*) have come to be seen as merely an instrument in the toolkit of economic development and social policy. »

Hawkes considère que cette entrée manque son objet : elle réduit l'enjeu culturel à la production d'activités sectorielles qui ne font que contribuer à l'accroissement matériel des richesses. Sa critique est sévère car dans ce contexte : « *Policy makers, viewing the goal of increased material wealth as an end in itself, use Culture as one of the many avenues through which this end can be achieved.* » Instrumentalisation de la vie artistique au bénéfice d'une société qui accumule des objets et confond quantité de biens et valeurs humaines du développement. Dans cette critique, on est bien en phase avec la nécessité pointée dans l'accord de Rio, de changer profondément le rapport des sociétés à la consommation. Avec la culture conçue comme un ensemble de biens et services, on dégrade forcément l'enjeu culturel dans les stratégies de développement durable, et pire encore on réduit l'enjeu du développement durable à la production quantitative de biens et services .

2- L'approche par les politiques culturelles spécialisées

Le deuxième registre de critique met l'accent sur les ambiguïtés des politiques culturelles elles mêmes.

Hawkes observe, comme tant d'autres, la tendance lourde au repli des politiques culturelles sur leurs domaines disciplinaires. Mais sa critique est plus élaborée : il fait observer, à plusieurs reprises, que les discussions entre les décideurs politiques et les milieux artistiques peuvent conduire à une approche beaucoup plus ouverte de la politique culturelle. L'idée est celle de la « transversalité » des actions culturelles. L'apparence est alors sauve puisque la Culture se préoccupe des populations éloignées de la culture et pas uniquement des intérêts corporatistes du milieu artistique. La voie semble ouverte pour accueillir à bon rang la Culture dans les stratégies globales de développement durable. Comme on retrouve cette tentative de sauver les meubles dans la plupart des approches locales de l'agenda 21 sous le mot d'ordre accès à la culture pour tous, (y

compris dans le texte de l'agenda 21 de la culture), il faut regarder de plus près les réticences de Hawkes.

Partant de son observation des pratiques, il considère avec fermeté que ces approches élargies ne peuvent être que « *potentiellement contreproductives* » lorsqu'elles sont conduites à partir de « *politiques culturelles distinctes* », c'est à dire organisées autour de services spécialisés par discipline artistique. Il donne un exemple suédois où la politique publique énonce une approche étendue des valeurs culturelles : travailler à créer des opportunités pour permettre au plus grand nombre de participer à la vie culturelle, engager chacun dans des activités créatrices de son choix, promouvoir la diversité culturelle, l'éducation, les échanges culturels internationaux, sauvegarder la liberté d'expression, etc... Sauf qu'une fois ces missions ouvertes sur le vie de la cité affirmées haut et fort, la responsabilité de les mettre en application est confiée aux seuls services disciplinaires chargés du théâtre, de la danse, de la musique... « *en dépit du fait que les finalités affichées ont des ramifications bien au delà des disciplines artistiques.* » Si bien que par rapport au développement durable, on est loin du compte !

Dès que le décideur politique confie à un dispositif spécifique de politique culturelle la responsabilité de contribuer au développement durable, il faut s'attendre, nous dit Hawkes, (et je le suis volontiers sur ce constat que l'expérience française du développement culturel confirme amplement) à des « *conséquences , je le crains, inévitables* » :

i) D'abord, il y aura des conflits de compétences entre acteurs de la politique publique. Puisque on a élargi les finalités culturelles à de nombreuses activités publiques, tous les services concernés peuvent prétendre avoir une opinion sur la manière de faire « culture » dans « leur » secteur (même les transports en commun ont une dimension culturelle, nous rappelle Jon Hawkes). Il y aura donc des discussions à n'en plus finir avec les services spécialisés qui passeront pour des intrus voulant imposer leur « goûts » aux autres acteurs de la politique publique qui connaissent mieux que quiconque les attentes culturelles de leurs usagers.

ii) Hawkes ajoute le risque de marginalisation des programmes culturels car l'identification d'une politique distincte crée les conditions pour que les affaires de

« culture » demeurent isolées dans le champs des arts et du patrimoine, « *rendant même possible que des questions comme le tourisme, l'espace public, les media et l'éducation échappent à un examen culturel approfondi* ».

iii) La question des délais est aussi à prendre en compte : traitées par une politique culturelle distincte les questions « culturelles » seront enfermées dans les procédures classiques d'arbitrages entre les politiques publiques qui les mettront de côté « *tant qu'elles auront des problèmes plus urgents à traiter* ».

On comprend à travers ces critiques que les mots d'ordre de « l'ouverture » et de la « transversalité » permettent de réformer les services culturels disciplinaires spécialisés en les habillant de « vert » pour l'occasion, mais que les stratégies de développement durable ne peuvent se contenter de ce « ripolinage » (« revamp » dit Hawkes) de l'approche sectorielle et disciplinaire des enjeux culturels.

Ces observations critiques ne sauraient se limiter à la situation australienne ; elles sont tout aussi pertinentes pour les autres pays qui ont développé des politiques culturelles « distinctes » à partir du noyau dur des milieux professionnels des arts. On entend partout la litanie des passionnés du développement culturel qui répètent en boucles : « c'est une politique de long terme » ou « dès qu'il y a des réductions budgétaires, elle tombent sur nous », révélant ainsi que la légitimité de ces actions culturelles « transversales » n'est pas solidement fondée dans la société démocratique. C'est bien de marginalisation dont il faut parler malgré les efforts des éternels pionniers passionnés de « l'accès à la Culture pour tous ».

Ce qui me paraît essentiel à retenir de la critique de Hawkes, c'est que le quatrième pilier du développement durable ne peut pas reposer sur les politiques culturelles fondées sur l'approche sectorielle de la culture (et des arts). Je crois qu'il faut être ferme sur ce point car l'Agenda 21 de la culture n'est pas exempt de reproches à cet égard : sauf à être un prétexte pour prendre place dans la négociation sur le développement durable, le quatrième pilier ne peut pas être bâti sur des conceptions de l'intérêt général définies par les professionnels du secteur culturel et artistique.

3- Les fondements du quatrième pilier

Comment donner du corps à la culture pour qu'elle se présente comme quatrième pilier du développement durable ? Rien que cette phrase nous en donne la clé : la culture pour être un pilier solide doit être comprise comme un processus qui construit la valeur au développement durable.

On change alors de référentiel. La culture est partout présente comme processus qui refuse de réduire la société à un monde d'objets mais qui conduit plutôt à enrichir de sens et de valeurs le développement durable humain. Dire culture, c'est affirmer des valeurs. Sans culture, sans les lieux, les moments, les dispositifs conduisant à donner ce sens et ces valeurs, le développement durable sera sans finalité pour l'humanité. Si l'enjeu des valeurs culturelles du collectif est délaissé, *« si la culture d'une société se désagrège, alors - dit Hawkes- il en sera de même pour tout le reste. »* Autrement formulé, le développement durable ne le sera vraiment que s'il s'appuie sur la production de valeurs durables qui seront partagées par les trois autres piliers. Dès lors, avec le quatrième pilier, la culture s'impose comme enjeu premier pour savoir où la planète veut aller.

En deux mots, le quatrième pilier est « culturel » au sens où il concerne les valeurs que tous les acteurs de la société, dans tous ses champs, attribuent à leur activité personnelle et collective. Il est aussi « essentiel », au sens où ces valeurs devront être elles mêmes « durables (« sustainable ») sous peine de rendre caduques les stratégies des trois autres piliers.

Dans cet esprit, l'idée de culture est associée à l'idée de communauté (on devrait dire « groupe associatif » en français pour éviter les « faux amis »). Le concept de communauté, nous dit Hawkes, est très important car « une « communauté » se construit sur l'expérience d'être un participant investi dans la négociation de buts communs ». De même, l'idée de gouvernance est fondamentale pour lier « valeur culturelle » et « communauté » car la gouvernance qui se fonde sur la démocratisation, concrétise la manière dont la société développe le sens d'elle même et applique ce sens dans la vie de tous les jours. La culture n'est donc pas une catégorie de « choses » toutes faites ; elle prend corps dans ces dynamiques collectives de délibération sur les finalités et les moyens de s'en approcher.

Si l'on suit la perspective tracée par Hawkes, la notion « d'action culturelle » prend une dimension forte : « *It is through cultural action :*

- * that we make sense of our existence and the environment we inhabit;
- * that we find common expressions of our values and needs, and
- * that we meet the challenges presented by our continuing stewardship of the planet.

On comprend alors l'enjeu culturel universel et sa sentence :

« Without culture, we are, quite literally, not human »⁹

On sait que le milieu culturel professionnel résiste fortement à la sentence qui renvoie la désignation de la valeur culturelle à la responsabilité de tous les acteurs au lieu d'accorder le monopole de la valeur collective aux spécialistes les plus exigeants de chaque discipline artistique. La critique la plus courante, mais aussi la plus naïve, de cette approche porte sur le nivellement des valeurs qu'accompagne l'approche « anthropologique » : chacun dit « sa » valeur donc toutes les cultures se valent dans cette société où chacun est appelé à produire du sens. C'est la descente aux enfers du « tout culturel ».

Toutefois, une fois ce cri du cœur poussé, il faut bien convenir que le quatrième pilier est culturel, non pas parce qu'il considère que « toutes les cultures se valent » mais au contraire parce qu'il exige que toutes les activités de la société fassent les bons choix de valeurs. Il s'agit avec le quatrième pilier culturel d'un combat politique mené contre la disparition du sens et des valeurs au sein des stratégies de développement durable. Il s'agit d'amener chaque activité environnementale, économique, sociale à sélectionner les « bonnes » valeurs pour garantir un développement durable de l'humanité. Hawkes entreprend alors de détailler ces valeurs culturelles à promouvoir par la politique publique.

Je ne reprendrais pas les arguments un par un car ils recouvrent pour la plupart ce que les textes de l'Unesco sur la diversité culturelle mettent en avant. Je noterai seulement que la liste est longue des valeurs culturelles nécessaires pour aborder sur un bon pied le développement durable. Jon Hawkes considère ainsi que le système des valeurs doit emprunter aux fondements de la démocratie.

⁹ Hawkes Jon : key notes adresse : creative engagement , page 2

Il en rappelle les principaux points d'appui :

la participation et l'engagement des individus dans la vie sociale,
 la tolérance, la compassion et l'inclusion des personnes dans la société,
 la liberté, la justice, l'égalité,
 la paix, la sécurité,
 la créativité, l'imagination, l'innovation,
 l'amour et le respect de l'environnement.

Ce référentiel de la société de liberté montre la voie mais ne constitue évidemment pas un ensemble de dispositions pratiques impératives. Il faut le considérer comme une « base de valeurs universelles », une gamme cohérente de valeurs devant étayer les nouveaux cadres d'action de la politique publique du développement durable . Ainsi, (ce qui n'est jamais très facile à saisir pour des spécialistes du secteur culturel), définir ces valeurs partagées, les modifier, les adopter ou les abandonner et, en définitif, les appliquer, caractérise ce qu'est la culture en acte.

Cette quête ininterrompue des valeurs que les êtres humains ont à mener sous peine de cantonner le développement durable à la production d'objets se retrouve en pleine légitimité dans les principes de la diversité culturelle mis en texte normatif par l'Unesco. Il n'est donc pas nécessaire de les détailler ici. Je noterai seulement que dans son évocation des valeurs à travailler pour construire le développement durable, Hawkes est particulièrement attentif à deux valeurs culturelles qu'il voudrait voir respecter par tous les autres politiques publiques : l'authenticité et la vitalité.

Il associe l'idée d'authenticité à la nécessité de respecter les cultures dans leur spécificité dans le contexte de la globalisation des échanges. Il note en particulier que la globalisation pousse les territoires à rechercher des marques de distinction pour devenir plus attractifs que les autres; il regrette cette tendance et souhaite que la politique de développement favorise plutôt l'authenticité, c'est à dire la consolidation de la culture au sein du territoire ou de la communauté, plutôt que les actions qui affichent la différence, et le plus souvent la supériorité de la culture vis à vis des autres.

La vivacité est aussi pour lui une marque culturelle essentielle pour le développement durable.

Les finalités donnant sens et valeurs culturels aux différentes facettes du développement durable étant ainsi posées, Hawkes estime possible de sauter le pas : il associe alors le quatrième pilier à des dispositifs de politiques publiques. C'est sans doute l'objectif premier de son papier de convaincre le lecteur que le quatrième pilier culturel doit être concrétisé par des actions. J'ai capté ainsi fréquemment la volonté de traduire le quatrième pilier culturel en catégorie d'actions qui garantiraient les « bonnes » valeurs espérées. Il exprime particulièrement cette intention quand il nous dit qu'il tient à « proposer des mécanismes pratiques » pour la politique publique.

Regardons comment s'exprime cette ambition de métamorphoser les valeurs idéales en réalités quotidiennes avant de commencer à apprécier les limites de cette approche.

Tout d'abord, Hawkes insiste pour dire que les politiques culturelles devront être restructurées si elles veulent répondre à l'ambition de forger les cultures communes nécessaires pour répondre aux « bonnes » valeurs du développement durable humain. On ne peut en douter compte tenu des observations critiques faites sur les politiques culturelles spécialisées dominées par les valeurs des seuls professionnels de chaque discipline.

Il faut entendre par là - et je crois que ce n'est pas toujours le cas parmi les signataires de l'agenda 21 culture - que le quatrième pilier nécessite des politiques alternatives, et pas seulement des adjuvants complétant des politiques culturelles spécialisées, sans remise en cause des rapports de force internes à la politique culturelle.

Cette approche alternative de l'action publique, il la voit dans la globalisation des entrées culturelles, pas seulement dans la transversalité avec les secteurs professionnels.

En toute cohérence avec la conception de la culture comme production des valeurs, l'enjeu public devient de s'intéresser à toutes les communautés - ou pour éviter les mauvaises réactions à la française - de se rapprocher de tous les groupes qui, dans la société, produisent des valeurs collectives et qui méritent attention si l'on veut espérer maîtriser le Vivre ensemble et donner sens au développement durable. Comme le dit Hawkes, « la première étape dans un processus de politique publique doit être en phase avec les valeurs et les attentes de ceux qui seront affectés par le programme d'action, »

sous peine d'être sans valeur et « probablement infaisable dans ses réalisations ».

La quatrième pilier est par conséquent en priorité attentif aux cultures qui traversent la société, telles qu'elles sont. J'ajouterai dans le respect de leur dignité. La politique culturelle du quatrième pilier se comprend alors, non pas comme un catalogue de bonnes actions culturelles sensées sauver le monde. Elle se définit comme un cadre de travail (framework) dans lequel chaque politique doit accepter de se placer. Ce cadre offre une méthode d'approche pour la culture qui est de même nature que celui du pilier environnemental, économique ou social : c'est un guide pour poser de « bonnes » questions et préparer les « bonnes » réponses. Ainsi, ce cadre culturel conduit à poser les trois questions très simples :

What has been the quality of community input into the développement of the actual and proposed activities under review ? Quelle a été la qualité des apports de la communauté au développement des activités en cours et projetées qui sont en discussion.

To what extent are these activities reflective of the values and ways of life of communities upon which they (will) impact ? Dans quelle mesure ces activités refléteront les valeurs et les modes de vie des communautés sur lesquelles elles auront un impact.

Do these activities improve the capacity of communities to act and interact ? Est ce que ces activités augmenteront la capacité des communautés à agir et interagir ?

On retient alors l'idée clé du quatrième pilier dans ses relations avec les autres politiques du développement durable : « Nos procédures d' élaboration de programmes publics ont besoin d'une méthode standard d'appréciation de l'impact culturel des propositions. Si l'on accepte de considérer que la vitalité culturelle est aussi essentielle pour évoluer vers une société durable et saine garantissant l'équité sociale, la responsabilité environnementale et la viabilité économique et que cette culture réside dans toutes les entreprises humaines, alors nous avons besoins d'une voie qui nous assure que l'activité publique soit appréciée d'un point de vue culturel.

La marque du quatrième pilier est donc là : « ainsi, plutôt que le création d'une politique culturelle distincte, la voie la plus sûre pour avancer est le développement d'un « cadre

culturel » qui s'applique à toutes les politiques publiques ».

(So rather than the creation of a discrete Cultural policy, the most effective way forward is the développement of a Cultural framework that can be applied to all policy. »

L'approche par le quatrième pilier n'est donc pas transversale au sens où un service public spécialisé dans les valeurs culturelles travaillerait avec des services publics qui seraient sans valeurs culturelles. L'approche doit être globale au sens où tous les acteurs du développement durable ont à se référer aux mêmes enjeux : tous devraient participer à la construction des valeurs communes qui donnent sens à la société.

Hawkes s'empresse de tirer des conséquences opérationnelles de cette vision globale de la politique culturelle. Il considère ainsi que la politique publique (locale ou nationale) devrait agréger sous une même autorité les programmes d'actions couvrant sept champs d'interactions sociales où la culture (c'est à dire la production sociale et la transmission de sens et de valeurs) joue un rôle déterminant , à savoir :

l'éducation et l'apprentissage,

la communication ,

l' aménagement de l'espace public et les équipements publics,

les arts,

l'histoire et le patrimoine,

les loisirs,

le sport.

Idéalement, nous assure Hawkes, ces champs d'action devront être coordonnés au sein d'une même organisation pour atteindre une effet et une réceptivité maximum.

On voudra bien noter que dans cette déclinaison opératoire l'enjeu global du quatrième pilier vient de se métamorphoser en enjeu de « transversalité » entre services publics à compétences spécialisées par champs d'activités. Il faudra s'interroger certainement sur ce glissement du « global » au « transversal » et se demander s'il constitue la meilleure réponse aux enjeux portés par le quatrième pilier du développement durable.

Sous la même interrogation, je voudrais faire observer comment Hawkes analyse la place

des arts dans sa conception du quatrième pilier : pour lui, la pratique artistique est indispensable car c'est à travers l'expression de son imaginaire que se forme le groupe, dont l'expression artistique est souvent « le reflet le plus juste ». « C'est pourquoi, fondamentalement, les arts constituent une dimension « tellement importante de la culture de la société ».

Là encore, sous couvert d'un mot unique « les arts », Hawkes prend ses distances avec l'approche « réductionniste » des professionnels de l'art. Il ne manque pas de souligner que « *la contribution des artistes professionnels à la politique publique est louable mais il est de loin plus important d'offrir aux citoyens, et à leurs descendants, l'opportunité de participer activement aux pratiques artistiques – pour faire eux-mêmes leur propre culture* ».

Car, pour lui, le fondamental de l'approche de l'art dans le quatrième pilier est la dynamique qui s'instaure dans la démocratie grâce à la vitalité des citoyens. Pour lui, les techniques de l'art vont de pair avec l'improvisation, l'intuition, la spontanéité, les idées décalées, l'imagination, la co-opération, la découverte, la confiance, l'inclusion sociale, l'ouverture d'esprit, la prise de risque, la provocation, la surprise, la concentration, le rejet du conformisme, la déconstruction, l'innovation, la détermination, l'aptitude et l'envie d'explorer sous la surface des choses, derrière le présent, au delà du quotidien et des idées arrêtées. »

C'est sans doute beaucoup pour le seul concept « d'arts » et ses pratiques techniques ! On retiendra toutefois que le credo artistique s'énonce comme essentiel pour le développement durable car porteur d'une démocratie d'acteurs plein d'idées et de dynamisme, aux antipodes d'une démocratie au despotisme mou que décrivait Tocqueville.

La relecture de toutes ces qualités attribuées à l'artistique est toutefois gênante : d'abord au regard des convictions profondes des professionnels de l'art (pour l'art), qui ne manquent jamais de rappeler la valeur universelle des oeuvres de l'art et de l'esprit, indépendamment des effets sociaux que l'on peut par ailleurs évoquer. L'art ne s'épuise pas dans son utilité sociale, entend-on à satiété.

Pour ma part, je m'interroge surtout sur la pertinence du discours sur « la pratique » : en relisant la liste des « bons » effets de l'art, j'ai eu le sentiment que le chemin du sens et de la valeur – qui conditionne on l'a vu l'idée même du quatrième pilier chez Hawkes – reposait sur des pratiques concrètes, sur des actes objectifs qui posséderait par nature ces qualités de sens et de valeurs recherchées. Ce sentiment que le sens et la valeur résident dans l'objet artistique m'oblige à poser la question de savoir qui contrôlent les pratiques artistiques et leur donnent ces multitudes de valeurs. La réponse ne fait guère de doute : ce sont les réseaux de professionnels des arts qui bataillent pour être les maîtres du sens et de la valeur attribués aux pratiques artistiques. Là encore, la volonté de Hawkes d'élargir l'enjeu culturel pour construire le développement durable ne peut s'extraire aisément de l'emprise effective des milieux professionnels : le quatrième pilier veut être une alternative mais engoncé dans son approche pratique, il redonne continuellement le pouvoir à ceux qu'il voudrait éloigner !

J'en ai dit assez pour commencer à interroger le quatrième pilier comme conception culturelle du développement durable. Il faut maintenant en repérer les faiblesses avant de suggérer une autre approche de l'enjeu culturel pour le développement durable de l'humanité.

III – Le quatrième pilier et ses faux amis .

On pourrait évidemment interroger le texte de Hawkes en se référant aux principales théories politiques de la démocratie et on verrait vite que les concepts utilisés sont souvent des mots qui font silence sur les débats de fonds. Entre les options libérales et les fondements républicains des sociétés de liberté des droits, les possibilités de débats sont infinis en particulier quant au statut conceptuel à accorder à la culture et aux identités culturelles. Entre bienfaits et méfaits du multiculturalisme, du dialogue des cultures et des civilisations, de l'interculturalisme ou de la culture de la nation, il y a de quoi ensevelir le quatrième pilier sous une masse de discours qui le rendront invisibles des autres politiques publiques.

Je préfère prendre l'approche critique autrement. Je vais examiner l'usage que ses amis font du quatrième pilier dans les négociations sur le développement durable et je conclurai

qu'il n'est pas très pertinent de brandir le drapeau du quatrième pilier pour des combats qui en détournent le sens.

Ainsi l'engagement culturel dans le développement durable s'est concrétisé dans l'agenda 21 culture que la CGLU a élaboré et fait vivre depuis 2004. Par ailleurs et en cohérence de conception, l'Unesco dans la convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles a mis l'action sur la relation « culture » et « développement durable ».

Il est donc intéressant d'examiner ce qu'il advient du quatrième pilier dans les prises de position de ces deux références incontournables.

Commençons par l'agenda 21 culture. On constate d'abord que le texte de 2004 ne fait pas de référence explicite à l'expression « quatrième pilier » ; par contre, la commission culture de la CGLU, qui a la responsabilité de gérer le suivi des mises en oeuvre de l'agenda 21 culture, a repris le flambeau de Jon Hawkes : il est même explicitement revendiqué pour la culture la référence au quatrième pilier dans les négociations qui se sont déroulées à Mexico en novembre 2010 entre toutes les collectivités membres de CGLU.

Il est donc parfaitement nécessaire d'examiner ce qu'il advient du quatrième pilier dans ce contexte

L'agenda 21 culture comme texte fondateur contient nombre d'éléments qui concordent avec la conception de la culture comme quatrième pilier du développement durable.

Il en va ainsi très clairement de la référence à la liberté culturelle des groupes comme condition essentielle de la démocratie, qui figure dans le principe 3. La cohérence est aussi établie par l'affirmation du principe 4 : « le développement culturel repose sur la multiplicité des acteurs sociaux », et « se fonde sur la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles dans les processus de prise de décisions comme dans l'évaluation des programmes et des projets » .

On doit pouvoir aussi retrouver l'esprit même du quatrième pilier dans le principe 7 qui exprime la conviction que « Le dialogue entre identité et diversité, entre individu et

collectivité est nécessaire tant à la construction d'une citoyenneté culturelle planétaire qu'à la survie de la diversité linguistique et qu'au plein épanouissement des cultures » ainsi que dans l'engagement 22 « promouvoir les capacité d'expression en tant que dimension essentielle de la dignité humaine et de l'inclusion sociale ».

Le quatrième pilier est tout autant présent dans le principe 13 : « L'accès à l'univers culturel et symbolique dans tous les moments de la vie depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse , constitue un facteur essentiel pour la formation de la sensibilité et des capacités d'expression ainsi que pour la coexistence harmonieuse et pour la construction de la citoyenneté. »

Si l'on veut aller encore plus loin dans la recherche de cohérence entre le quatrième pilier et l'agenda 21 de la culture, on peut mettre l'accent sur certaines dispositions opérationnelles, entre autres, l'engagement 38 : « favoriser le mise en place de coordination entre les politiques culturelles et les politiques éducatives ». Je rajouterai l'engagement 26 : « prendre en compte les paramètres culturels dans les schémas d'aménagement urbain » ou l'engagement 27 : « promouvoir l'aménagement d'espaces publics dans les villes et encourager leur utilisation en tant que lieux culturels de relation et de cohabitation.

Dans cet esprit je dirais que l'engagement le plus en phase avec le quatrième pilier reste l'engagement 25 : « encourager la mise en place de modes d'évaluation de l'impact culturel permettant d'étudier sans dérogation possible les initiatives publiques et privées entraînant des changements significatifs dans la vie culturelle des villes. »

Pour beaucoup de lecteurs de bonne foi ces références suffisent amplement à accorder le brevet « quatrième pilier » à l'agenda 21 culture.

Pourtant, si on prend au sérieux l'argumentaire de Jon Hawkes, on ne peut délivrer aussi vite un tel satisfecit. On doit, en effet, s'étonner que dans certaines de ces formulations l'agenda 21 culture oublie totalement la cohérence du quatrième pilier. Je pourrais même dire qu'il y a une certaine cruauté - j'espère qu'il ne s'agit pas de cynisme - à se revendiquer du quatrième pilier pour s'engager dans une voie inverse à celle que défend Jon Hawkes.

Observons pour commencer cette phrase pour le moins ambiguë glissée dans le principe 9 « La vie culturelle recouvre la sauvegarde et la valorisation des traditions des peuples en même temps que la création et l'innovation dans les modes d'expression propres à chacun. »

Il faut d'abord s'étonner que l'agenda 21 valide la référence à la « tradition » qui serait définie au nom des « peuples ». Dans la réflexion sur le quatrième pilier, il est plutôt fait référence aux « communautés », comme d'ailleurs dans la convention Unesco de 2003 sur le patrimoine culturel immatériel. La question se pose donc de déterminer quelles forces sociales fixent, et avec quelle représentativité ces « traditions des peuples ». Pourrait-on par exemple accepter qu'une personne soit contrainte de faire partie d'un « peuple » sous prétexte d'y être né et soit obligé de sauvegarder ces « traditions du peuple » contre sa volonté ? Selon quels principes et selon quelles modalités les collectivités signataires de l'agenda vont-elles aborder ce genre de difficultés ? La réponse n'est pas explicitée;

De même, la référence aux « modes d'expression propres à chacun » est tout à fait cohérente avec l'esprit du quatrième pilier, mais accolée à l'expression « création », elle ne peut que soulever le doute : on pourrait croire que « création » signifie l'apparition d'une expression nouvelle qui n'existait pas avant, comme tradition pourrait signifier des activités culturelles qui ont toujours existé avant. Mais peut-on longtemps croire à cette lecture objective: « création » comme « tradition » sont des mots dont le sens repose sur des jugements de valeur. S'il faut comprendre « création » uniquement comme un « fait » « nouveau » pour la personne, on voile pudiquement toute le combat interne à la politique culturelle qui consiste à réserver la qualification de « création » à du nouveau qui a une valeur artistique. Faire comme si la question du pouvoir de désigner ce qui fait création ne se posait pas est bien suspect et vouloir sous entendre que « création » est dans l'agenda 21 culture un terme neutre et objectif est trop naïf. Autant en rester à innovation ! On peut évidemment me dire que création est ici un qualificatif qui est portée par la personne qui attribue une valeur de « création » à l'un ou l'autre de ces actes. Mais dans cette acception, l'enjeu politique du quatrième pilier disparaît et la « vie culturelle » se réduit à la co habitation de valeurs individuelles », ce que Charles Taylor qualifiait de « malaise de la modernité », ce qui serait fort peu compatible avec les

ambitions du développement durable.

Je retiendrai plutôt de ces ambiguïtés d'écriture **la question absente de l'agenda 21 mais pourtant au coeur du quatrième pilier : «dans les politiques publiques liées à la culture qui est le maître des valeurs ?** A quelles forces, la société démocratique confie-t-elle la mission de dire les »bonnes « valeurs culturelles et artistiques et pour quel horizon de significations communes ?

Je prends maintenant la liberté de relire l'agenda 21 culture à partir de cette question. Je m'aperçois assez vite que la réponse n'est pas si ambiguë : **le maître des valeurs culturelles reste et demeure les professionnels du secteur de l'art et de la culture.**

Lisons l'engagement 40 : « promouvoir les relations entre les équipements culturels et les associations oeuvrant à la diffusion et à l'extension du savoir ». La culture est bien l'apanage d'équipements spécialisés. De même, l'engagement 37 en dit long sur la permanence de l'approche traditionnelle du développement culturel : « encourager le caractère public et collectif de la culture , en favorisant le contact entre les différents publics dans la ville lors des manifestations susceptibles de favoriser la convivialité : spectacles vivants, projection de films, fêtes, etc. ». L'événement culturel d'un côté, le public, de l'autre, la convivialité entre les deux, le maître de la valeur et de ces cérémonies ne saurait être qu'un professionnel compétent du secteur.

Dans la même filiation, on nous dit bien que les artistes en tant que porteurs des valeurs pertinentes pour la société de développement durable doivent intervenir auprès des délaissés. On retrouve alors le discours que nous avons évoqué dans l'analyse de la contribution des professionnels de la culture au pilier social. Dans l'engagement 35, il s'agit « d'inviter les créateurs et les artistes à s'engager auprès des villes et des territoires dans l'identification des problèmes et les conflits de notre société, dans l'amélioration du Vivre ensemble et de la qualité de la vie , en développant la capacité de création et le sens critique de tous les citoyens notamment quand il s'agit d'affronter les grands enjeux des villes ». La recherche de la qualité de la vie et du Vivre ensemble fait partie du référentiel du quatrième pilier mais pour y parvenir, un tel engagement de l'agenda 21 culture donne la clé du sens et de la valeur aux seuls professionnels des arts. On

commence à saisir le détournement de la cohérence du quatrième pilier : la culture a un contenu puisé dans l'expérience artistique et non dans la production sociale des valeurs collectives du développement durable. Le glissement des valeurs qui doivent faire référence pour le développement durable humain est encore plus net dans l'engagement 36 où il est question de « mettre en place des politiques et réaliser des investissements encourageant la lecture et la diffusion des livres ainsi que l'accès de tous les citoyens à la production littéraire mondiale et locale. », comme s'il fallait être citoyen pour fréquenter la littérature ou plutôt comme si la connaissance littéraire était une condition de citoyenneté. Ce que craignait Jon Hawkes est maintenant bien présent : ce qu'il qualifiait de « réductionnisme », enfermant l'enjeu culturel dans la seule dimension que les professionnels spécialisés donnent à la culture, se manifeste explicitement. On le repère sans peine dans l'engagement 28 qui recentre les enjeux culturels du développement durable sur les spécialistes de la culture : « mettre en place des actions ayant pour objectif la décentralisation des politiques et des moyens destinés à la sphère culturelle... ». Il y a donc bien un monde à part dans une sphère culturelle qui avec des moyens apportera sa culture au développement durable, à son volet social (engagement 28 : favoriser les secteurs sociaux vulnérables en défendant le principe du droit à la culture et au savoir pour tous les citoyens ») et à son volet économique par le développement des industries culturelles tel que nous l'indique l'engagement 30 (« accroître le rôle stratégique des industries culturelles »).

La sphère culturelle est bien maître de la valeur ; ce qui induit, on vient de le voir, que l'honnête citoyen qui d'autres valeurs dans la tête ait, pour se sortir de cette horrible situation, un droit d'accès à la (vraie) culture, l'inverse étant impensable dans ce schéma de pensée où la culture de l'individu ne peut pas être une référence pour la politique culturelle du développement durable.

Conclusion : l'enjeu culturel du développement durable est uniquement réduit à l'enjeu du secteur culturel. Cela se lit manifestement dans l'engagement 18 : « soutenir et promouvoir la qualité et le développement des biens et services culturels tout en cherchant à les mettre à la portée de tous... » (toujours cette prétention de d'être possesseurs de la « bonne valeur pour « tous » comme si aucune culture n'existait autour de la sphère culturelle !

On comprend alors mieux cette phrase sibylline de l'engagement 17 qui signe la destruction du sens du quatrième pilier : « mettre en oeuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, ce qui implique de garantir la variété de l'offre ». La question culturelle du développement durable est devenue une question « d'offres » de biens quand le quatrième pilier en faisait une question de sens et de valeurs.

De cette longue série de références au texte de l'agenda 21 culture, on pourrait conclure que la négociation sur les enjeux culturels n'est jamais facile et qu'il faut bien admettre de faire des concessions aux uns et aux autres. Comment imaginer recueillir des adhésions sur un texte qui refuserait le rôle de leadership aux professionnels dans la conduite de la politique culturelle.

On peut le comprendre mais, dans ce cas, les signataires n'ont pas obligation de se référer à des conceptions dont ils savent qu'ils ne pourront pas respecter les principes fondateurs ! Or, la commission culture de la CGLU a entrepris de se référer malgré tout à la conception du quatrième pilier.

Regardons le texte de novembre 2010 tel qu'il devait être présenté par la commission « culture » à l'assemblée général de la CGLU à Mexico.

La référence au quatrième pilier est sans restriction puisque il est demandé à la CGLU d'adhérer à « l'idée que la culture constitue le quatrième pilier du développement durable ».

Comment se construit l'argument ? Tout d'abord en soulignant que « la complexité des sociétés actuelles ». C'est donc la réalité, le fait de la complexité qui justifie le choix de faire de la culture un quatrième pilier : comme la réalité est complexe les trois piliers sont insuffisants, il en faut un quatrième ! Ce n'est pas une question de choix politique, c'est une vérité sortie du réel donc indiscutable, une affaire qui n'a pas besoin de délibérations sur les valeurs. Dans le même ordre d'argumentation, l'argument de la science : s'il faut un quatrième pilier culturel c'est parce que les chercheurs (de vérité scientifique sans doute) nous disent que c'est vrai et objectif. Le texte plaidant pour le quatrième pilier fait ainsi le constat que « de nombreuse voix, dont celle de chercheurs,

se sont fait entendre pour inclure la culture dans ce modèle argumentant qu'elle façonne ce que nous entendons par développement » Ce qui sous entend qu'il y a une relation mécanique particulière entre le faire dans la culture et le développement durable. Là encore, la culture est posée comme objet puisque deux lignes plus loin on nous dit que la culture est un secteur qui a des activités spécifiques !

On se demande alors si la commission culture de la CGLU a bien lu ou bien voulu comprendre les fondements du quatrième pilier qui se définit dans l'inversion de ces propos au service du seul secteur professionnel de la culture ! On se rappelle avec le quatrième pilier, il y a enjeu de valeur : la culture c'est la production de sens et de valeur par les personnes dans leur relations avec les autres ! Pas la production d'objets ! L'enjeu culturel du développement durable est que les personnes fassent leur les valeurs de la vie démocratique : engagement, créativité, cohésion etc.. dont la vie démocratie a besoin.

On peut dire que cette observation est gênante : voir le secteur culturel profiter du quatrième pilier pour vouloir imposer ses valeurs professionnelles au développement durable sans même évoquer de lieux de délibération publique pour en discuter, n'est pas acceptable déontologiquement. C'est une prise de pouvoir du corporatisme qui n'est pas digne des enjeux de dignité que voulait défendre le quatrième pilier.»

Je voudrais même ajouter que l'argumentaire d'un secteur quatrième pilier est contreproductif. L'argument nous dit que le monde ne fait pas uniquement face à des défis d'ordre économique social environnemental. La créativité la connaissance la diversité et la beauté sont autant de fondements indispensables au dialogue en faveur de la paix et du progrès ». Voilà donc des valeurs qui nous dit on « sont intrinsèquement liées aux notions de développement humain et de liberté. »

Relisons : la créativité et la connaissance sont donc des valeurs. Nous conduisent -elle nécessairement, intrinsèquement - au développement humain, lorsque connaître et créer permettent de fabriquer de nouvelles armes ou de nouvelles drogues ? La réponse est bien sur négative. , ! Il y a des créativités et des connaissances « bonnes » et d'autres qui sont « mauvaises » et on sait tous comment la connaissance et la créativité peuvent déployer des trafics en tout genre. La diversité est-elle un atout du développement

durable si elle conduit des groupes humains à se replier sur leur particularisme ethnique ou religieux ? La réponse est connue par l'actualité des guerres et des terrorismes. Il y a des « diversités bonnes » et des diversités qui ne le sont pas. La « beauté » est -elle un objet ayant à tout coup valeur du développement humain ? Qui osera répondre qu'il y a un « une » beauté universelle « bonne » pour tous les êtres humains ? Une espèce de catalogue de références, composées des oeuvres capitales de l'Humanité ou des « oeuvres universelles exceptionnelles » comme l'écrit encore la Convention Unesco de 1972 sur le patrimoine mondial ? Qui osera dire que ce qui n'est pas beau ne mérite pas d'être retenu par le développement durable ? A moins que la beauté soit une affaire intime et personnelle mais alors , l'argument du « secteur culturel » producteur de beauté pour tous ne vaut plus rien !

Les arguments de la CGLU sont donc bien étonnants dans leur affirmation que la culture est un secteur spécialisé seul capable les bonnes valeurs pour l'Humanité (par des valeurs qui lui seraient « intrinsèques » !) alors que la cohérence du quatrième pilier est à l'inverse d'affirmer que le développement ne sera durable que si ce sont les personnes de la société qui produisent de « bonnes » valeurs pour l'Humanité. D'un coté on nous donne la culture comme un ensemble de biens et services dont la valeur est fournie par les professionnels à tous les autres secteurs d'activité et devient une contribution au développement durable. De l'autre coté, celui du quatrième pilier, la culture correspond non à des biens et services spécifiques mais à un prise de sens et de valeurs par les personnes et leurs groupes. A chaque instant la société doit se demander en quoi le sens et la valeur que les membres de la société donnent à leurs actes correspondent à de « bonnes » manières de parvenir au développement humain durable. L'interrogation qui fonde le quatrième pilier est une interrogation sur les valeurs qui sont incluses dans chacun des actes du développement durable. Ces valeurs sont -elles « bonnes » ou pas ? L'interrogation culturelle est une interrogation éthique. Elle n'est plus une affaire de placement de biens et services culturels dont la valeur serait indiscutable par la société !

Il faut le redire : l'entrée culturelle par le secteur d'activités signifie qu'il faut entendre par « culture » un ensemble de biens et services alors que le coeur culturel du développement durable n'est pas la production de biens mais **le choix éthique des bonnes valeurs susceptibles de donner sens et valeurs à l'humanité.**

On ne peut donc que conseiller à la commission culture de la cglu d'éviter d'utiliser cette référence exigeante (mais trompée) au quatrième pilier ou mieux de revenir au coeur du sujet en faisant de l'enjeu culturel non pas un enjeu sectoriel mais un enjeu éthique.

On pourrait être tenté de se rapprocher de l'Unesco pour mieux orienter la réflexion sur les relations « culture » et « développement durable » puisque l'article 13 de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles concerne cet enjeu.

Regardons particulièrement comment l'Unesco détaille les « directives opérationnelles » concernant l'intégration de la culture dans le développement durable.

Dès l'intitulé pose problème puisqu'il semble indiquer que la préoccupation est de faire entrer dans les activités de développement durable une activité supplémentaire appelée « culture », un secteur de plus à la table de négociation des politiques publiques.

La suite confirme vite cette première impression : il s'agit bien d'intégrer la culture dans les politiques nationales et la coopération internationale pour permettre, lit-on au point 6, « *de contribuer à la protection et à la promotion des expressions culturelles* ». Sans avoir l'air d'y toucher, on est là dans une approche sectorielle aux antipodes du quatrième pilier puisque le référentiel est celui des « expressions culturelles » c'est à dire des biens et les services. Il n'est plus question d'évoquer le référentiel du sens et des valeurs.. comme si toute expression culturelle était par définition porteuse de « bonnes » valeurs pour le développement durable.

On aurait pu s'attendre à une autre formulation où l'Unesco aurait affirmé que l'enjeu majeur portait sur le « contenu culturel » des activités des personnes. Une telle formulation aurait été en phase avec les ambitions du quatrième pilier car, pour reprendre le texte même de la convention, « *le contenu culturel renvoie au sens symbolique, à la dimension artistique et aux valeurs culturelles qui ont pour origine ou expriment des identités culturelles* ». Intégrer la culture au développement durable aurait consisté dans cette optique à interroger si les identités culturelles étaient bien en accord avec les valeurs collectives nécessaires pour garantir le développement durable humain. Mais là, il s'agit d'un enjeu à lourde responsabilité « politique » alors que l'enjeu de la prise en compte des « expressions culturelles » n'est qu'un enjeu technique de relations

transversales entre secteurs de production. La directive opérationnelle de l'Unesco, comme l'agenda 21 culture, met donc de côté la définition de ce qui fait culture pour l'Humanité et se replie sur les enjeux beaucoup plus pragmatiques du secteur culturel. Produire et vendre, telle est la marche du monde (culturel) !

On ne s'étonnera donc pas de l'insistance de l'Unesco à défendre la contribution (toujours « bonne » évidemment) des « industries culturelles » : intégrer la culture se traduit alors par *«réaliser le plein potentiel et la contribution des industries culturelles en matière de développement durable.»* Ce n'est donc pas avec les négociations sur l'application de la convention 2005 que l'on exaucera le vœu du quatrième pilier de voir l'enjeu culturel être une condition du développement durable.

Ce qui est en pratique le plus pénible, dans ce langage aussi diplomatique que nécessaire, c'est la force du double jeu auquel on peut se laisser facilement prendre. Comment lire par exemple le deuxième message de l'intégration de la culture au développement durable :

« favoriser l'accès et la participation de tous, en particulier des groupes défavorisés, à la création et la production des expressions culturelles et d'en bénéficier. »

Faut-il comprendre que « la création des expressions culturelles » concerne les biens et services du secteur culturel, objets mêmes de la convention ? Dès lors, la préconisation devient simplement de favoriser « l'accès à la culture pour tous » avec les critiques de la discrimination que j'ai évoquée plus haut. Ou bien, faut-il comprendre que les expressions culturelles sont celles qui prennent sens et valeurs à partir de l'identité des personnes et des groupes ? Dans ce cas, il n'y a aucune raison de parler de « création » et de « production » dont le sens est nécessairement marqué par l'interprétation qu'en font les réseaux professionnels de l'art. **C'est presque se moquer du monde que de faire croire qu'en inscrivant « création » dans la directive opérationnelle, on s'intéresse aux personnes, à leur identité et à leur émancipation alors que le texte teint seulement à leur faire consommer des biens produits par le secteur des arts.**

D'ailleurs, la lecture sectorielle revient vite à la surface dans l'énoncé de la préconisation 8.1 où il s'agit *« d'assurer les conditions nécessaires à l'épanouissement des capacités créatrices en prenant en compte les besoins de tous les artistes professionnels et*

praticiens du secteur culturel concernés.. ». Tout est dit : l'enjeu ce sont les besoins des professionnels . La culture qui compte, c'est celle qui sait compter, celle du secteur culturel, pas celle qui dit le sens et les valeurs des identités des personnes.

Ainsi, avec le quatrième pilier, j'ai bien cru que nous allions sortir des pièges tendus par l'approche contributive du secteur professionnel au développement durable. Une porte s'ouvrait pour que le développement durable soit interrogé en fonction du sens et des valeurs que les membres de la société y mettent ou devraient y mettre. Mais on l'a compris, faire de **l'enjeu culturel une condition pour accéder au « bon » développement durable humain supposait, comme l'a bien exprimé Hawkes, une volonté politique dépassant les intérêts de « l'art lobbie »** avec sa vision réductrice de ce qui fait art et culture dans la société démocratique.

On peut dire que l'agenda 21 de la culture n'a pas tenu cette promesse du quatrième pilier. Elle lui a même fait un enfant dans le dos en intronisant le secteur culturel comme seul maître des valeurs pour la société et son développement durable. Les négociations à l'Unesco sur la convention 2005 n'ont pas fait mieux : elles ont donné une définition globale et politique de ce qui prend sens et valeurs culturels, Bravo ! Mais elle fut vite oubliée et encore plus vite récupérée pour une notion mal cernée de « secteur culturel » professionnel qui repose sur la défense des intérêts des négociateurs. La culture comme secteur de produits à vendre ! Pas plus.

Ainsi, « la culture » entendue comme le secteur des professionnels producteurs de biens et services culturels, veut sa part du gâteau dans les négociations sur le développement durable. Elle est ouverte, accepte la transversalité et se vante de contribuer au développement durable. Mais dans les négociations elle veille à ne pas perdre la main ; elle tient à être reconnue comme secteur spécialisé qui, à ce titre, porte les « bonnes » valeurs culturelles de références pour le bien être du reste de la société. Elle n'envisage pas d'autres lieux publics de fixation de la valeur culturelle ; elle est même tout à fait hostile à ce que les « bonnes » valeurs qu'elle a inclus dans les biens et services culturels soient interrogées dans leur rapport à l'éthique du développement durable. Elle n' imagine pas ce que pourrait être un espace public de délibération des valeurs culturelles communes. Elle continue à croire que la culture est nécessairement bonne

pour tous puisque ce sont des professionnels qualifiés qui les ont choisies. Elle a donc oublié que c'est l'anonyme marché libre qui est le maître des valeurs et qu'il sait même réserver des îlots protégés pour mieux alimenter le bien-être des acheteurs et vendeurs. Ainsi l'entrée sectorielle a miné le quatrième pilier, elle a plutôt pillé, devrais-je dire, le quatrième pilier.

Conséquence : si l'entrée contributive n'est pas pertinente, si l'entrée de la culture comme condition du développement est aussi facilement détournée de son chemin, doit-on renoncer au débat ? Doit-on devenir pragmatique en acceptant de faire alliance avec tous ceux qui pensent défendre leurs intérêts en disant culture, art et développement durable sans même se donner la peine de savoir quels critères de vie bonne s'appliquent à eux.

Doit-on se contenter de braconner dans les directives de l'Unesco et les motions de la CGLU ou de bricoler dans les rapports de forces des faux amis de culture ?

Je voudrais ne pas céder trop vite à cette tentation si puissante dans le milieu culturel aux abois, qui est bien souvent contraint de fermer les yeux sur les enjeux de sens et de valeurs (on prend ce qu'on trouve !), pour pouvoir survivre.

Je voudrais suggérer d'abandonner cette funeste expression du quatrième secteur, pour mieux plaider ses ambitions de fond. **Je suggère de formuler nettement le système de valeurs que la société, et notamment l'Union, devrait adopter pour que « la culture », du moins l'enjeu culturel devienne une condition du développement durable.**

Pour cela, il faut prendre le temps de regarder ce qui fait « bonne » valeur dans la société et en quoi la culture est concernée.

Nous devons alors engager le chantier de l'éthique culturelle du développement durable humain.

IV - L'éthique culturelle à revendiquer pour le développement durable humain.

Il n'y a pas beaucoup de possibilités de fonder une éthique culturelle aussi universelle que

possible pour le développement durable.

A – Faut-il choisir l'éthique de la rentabilité ?

1 - La première possibilité qui vient à l'esprit est celle qui répond aux critères de « vie bonne » du pilier économique : les êtres sont libres, font de libres choix et ce qui importe pour le bonheur de la société c'est qu'ils fassent des choix les plus « utiles » pour eux. S'ils achètent un disque et qu'ils payent le prix fort, c'est parce que leur utilité est grande pour cet objet culturel : la valeur culturelle se mesure à la contrepartie monétaire en échange du bien culturel. Comprenez par là le drame qui se joue : le bien n'a pas de valeur culturelle en soi, il n'en a que parce que l'acheteur lui en donne en devenant propriétaire. Et l'acheteur n'a rien à demander à personne ! Le bien culturel fait valeur, pour lui, il est le maître de la valeur ; ce que l'on appelle parfois « l'individualisme » .

Pour la société toute entière, on l'a vu plus haut, c'est le marché concurrentiel qui attribue la valeur culturelle et artistique. C'est ainsi que se valorise la vie bonne collective par la sommation des utilités des êtres libres et autonomes.

Ce qui est essentiel pour les acteurs culturels, c'est que cette idéal passe par l'échange de biens et de services. Cette éthique, pour la culture comme pour le reste, nécessite des échanges les plus libres possibles ; elle oblige les Etats à garantir la concurrence la plus ouverte, ce que l'on appelle la **libéralisation des échanges**. Si vous êtes acteur culturel, vous devenez, dans ce système de valeur, un producteur de biens à vendre ; vous avez une « **activité économique** », même si dans votre vision du monde vous avez la conviction d'apporter l'art et la culture. Votre rapport culturel aux autres personnes passe nécessairement par le service que vous vendez, et d'ailleurs vous l'appelez « oeuvres » ! Il passe par une « chose » , je devrais plutôt dire que l'acteur culturel entretient avec les personnes qu'il appelle « public », un **rapport de réification** : il les connaît, mais il est dans **l'oubli de leur «reconnaissance** », pour reprendre la définition d'Axel Honneth.¹⁰

2 - Faut-il choisir comme « bon système » pour vous ce système de valorisation de vos activités qui est fondé sur l'éthique de la rentabilité ?

¹⁰ Axel Honneth : la réification

Ne cherchez pas la réponse : Vous n'avez pas le choix !

Au niveau des pays européens, cette absence de choix s'impose de plus en plus clairement : **dès que vous vous montrez au monde comme des acteurs d'un secteur d'activités – c'est bien comme cela que vous vous présentez aujourd'hui - alors l'éthique de la rentabilité (comme système de sélection des bonnes valeurs culturelles) s'appliquent à vous.**

Rappel d'évidences du quotidien :

Regardons ce que nous dit l'Union européenne par exemple dans la directive « services » : **l'enjeu de la vie bonne passe par la libéralisation des services** et les «services culturels » ne sont en rien exclus des services à libéraliser. Changez autant que vous voulez, ce sera toujours dans le mêmes sens, pour la même valeur utile à l'individu.

Ainsi, en droit comme en réalité concrète, les offreurs de biens culturels sont considérés comme des offreurs de services comme les autres. Cette vérité n'est pas technique, ni naturelle ; elle est une conséquence directe d'un choix de valeurs éthiques pour la société européenne. La directive « services » est d'ailleurs très heureuse de le rappeler. Le développement de la compétition marchande entre les services,(même artistiques, mêmes culturels) est l'idéal du développement durable. C'est bien ce que nous dit la directive « services »: *« L'élimination des obstacles au développement des activités de services entre États membres est un moyen essentiel pour renforcer l'intégration entre les peuples européens et pour promouvoir le progrès économique et social équilibré et durable. »*

La rentabilité n'est donc pas là pour enrichir quelques gros capitalistes à cigares : elle s'impose au nom de **l'idéal de civilisation** proposé par le Traité de l'Union.

Autrement dit, pour construire le futur le meilleur pour le genre humain, la directive « services » considère qu'il faut réduire au maximum les soutiens publics qui font obstacle à la concurrence entre les services. Je ne fais que lire le texte de la directive : *« En éliminant ces obstacles, il importe de veiller à ce que le développement*

des activités de services contribue à l'accomplissement de la mission visée à l'article 2 du traité,...à savoir promouvoir dans l'ensemble de la Communauté un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, un niveau d'emploi et de protection sociale élevé, l'égalité des hommes et des femmes, une croissance durable et non inflationniste », et comme si ce n'était pas assez, « la directive ajoute un haut degré de compétitivité et de convergence des performances économiques, un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement, le relèvement du niveau et de la qualité de vie et la cohésion économique et sociale et la solidarité entre les États membres ».

Ethique de la rentabilité, choix d'un idéal pour la vie collective européenne, y compris pour les producteurs des services de créations artistiques, le premier qui me dit qu'il ne s'agit là que d'abstraction d'intellos et qu'il n'est pas concerné, je pleure !

3 - Car le pire est à venir : en se présentant comme secteur culturel, les acteurs se prennent eux- mêmes au piège : ils disent nous sommes **les seuls spécialistes de l'offre publique culturelle de qualité**. La directive services leur répond : **vendez de la culture si vous voulez (vous êtes libres), mais pour le bien commun de la communauté, vous n'êtes que des offreurs « d'activités économiques »** ! Offre d'art, offre de culture = offre de services à vendre !

Mais ce constat est beaucoup trop brutal pour un milieu professionnel sensible aux mots. Il a fallu, pour eux, adoucir la formulation officielle et éloigner la sémantique de la rentabilité. On dira donc, dans l'Agenda culturel européen et autres textes de l'Union, que le secteur culturel continue d'avoir un rôle essentiel, un rôle vital pour « faire société », mais uniquement, pour sa contribution au développement de l'économie créative dans la société de la connaissance ! **C'est la version « soft » de l'éthique de la rentabilité que donne le Conseil de l'Union européenne en 2009 : « La culture, la créativité et l'innovation sont vitales pour la compétitivité et le développement de nos économies et de nos sociétés ».**

Le secteur culturel est donc vital ... pour l'éthique de la rentabilité ! « Faire », changer, innover a donc du « sens » pour se rapprocher, encore plus vite, de l'idéal défini par

l'éthique de la rentabilité !

4 - Vous allez me dire que **beaucoup d'actions ne relèvent pas de la rentabilité et que vos valeurs sont des valeurs de vivre ensemble, d'éthique partagée**, de solidarité ; vous allez me dire qu'il existe une économie sociale, solidaire, des coopératives, et, si vous n'avez pas lu Jean Louis Laville ¹¹, un tiers-secteur ou des entrepreneurs sociaux ! Votre éthique vous interdit de faire des profits, vous êtes **non lucratifs** et vous en êtes fiers !

Mais, pour autant, vous ne pouvez pas échapper à la règle commune de la vie bonne : en tant qu'acteur économique, l'éthique de la rentabilité, en milieu concurrentiel, s'applique à vos activités. En effet, les intentions des acteurs importent peu : lucratifs ou pas, artistiques ou pas, culturels ou pas, le service qu'ils rendent est en droit une « **activité économique** » dans la mesure où leur offre culturelle est identifiée et qu'elle fait l'objet d'une rémunération, même si ce n'est pas le bénéficiaire qui paye.

Rappel du droit, selon la Cour de justice européenne :

« Pour qu'un service donné soit qualifié « d'activité économique » soumise aux règles du marché intérieur (libre circulation des services et liberté d'établissement), il doit présenter la caractéristique essentielle d'être fourni contre rémunération. Il ne doit cependant pas nécessairement être payé par ceux qui en bénéficient. »

L'éthique de la rentabilité s'impose donc aux associations culturelles qui sont considérées comme des entreprises offrant des services, même s'ils sont de haute qualité artistique, même si l'idéal personnel des acteurs culturels porte sur des valeurs de coopération, de mutualisation, d'entraide ou de simple plaisir d'offrir ! L'intention généreuse ou solidaire des professionnels de l'art n'a aucune importance : ils sont soumis, comme les autres, aux normes de la concurrence. Rappel de la norme :

« Dans le domaine du droit de la concurrence, la Cour de justice estime que ce n'est pas le secteur ou le statut d'une entité assurant un service (par exemple le fait qu'il s'agisse d'une entreprise publique ou privée, d'une association d'entreprises ou d'un organisme d'administration publique), ni son mode de financement, qui déterminent si ses activités sont considérées comme économiques ou non économiques, mais la nature de l'activité elle-même. »

¹¹ Voir Jean Louis Laville : la politique de l'association

Les professionnels ont voulu être des offreurs d'art et de culture, faisant partie d'un « secteur culturel » ; ils ne sont, en droit, que des offreurs de services contre rémunération. Ils participent à l'intérêt général au titre de leur « activité économique ». Les voilà « habillés pour l'hiver » ! Oubliée la « haute valeur artistique », pour l'Union, ils sont des commerçants comme les autres !

Bien joué !

5 – Vous allez me dire que ce n'est pas tout à fait vrai car il y a quand même beaucoup d'argent public dans le secteur culturel. Tout n'est pas placé sous l'empire de l'éthique de la rentabilité. Si vous dites cela, c'est que vous n'avez pas vu le coup partir quand j'ai dit que le secteur culturel était un secteur « **d'activités économiques.** »

Voyons le raisonnement : les acteurs culturels (pragmatiques) ont cru qu'ils pouvaient continuer à être producteurs de biens culturels (surtout artistiques) sans être pour autant rentables. Ils sont dans « l'économie sociale », peut-être solidaire, ils coopèrent et, justement pour cela, ils ont demandé des subventions publiques, sans se demander si ces conceptions de la « vie bonne » collective pouvaient justifier une aide publique. Ils trouvent même indécentes que l'on puisse s'interroger sur ce point tellement il est évident qu'ils participent à l'intérêt général.

Sauf qu'avec le resserrement des budgets publics, beaucoup commencent à comprendre que l'aide publique n'échappe plus à l'éthique de la rentabilité.

Regardons au nom du développement durable la multiplication des décisions des collectivités publiques pour booster leur territoire : les voilà qui investissent de l'argent public dans des programmes « **d'économie créative** » ! Il s'agit évidemment de sauver le territoire en « faisant » c'est à dire en réalisant des projets culturels (créateurs... d'emplois et de touristes !) ..)... mais pour quelle valeur, pour quelle conception de la « vie bonne » de la planète ? La réponse est la même partout : pour éviter de crever en permettant au territoire d'être compétitif dans la grande concurrence internationale !

i) L'acteur culturel sera donc aidé parce que la collectivité imagine que lui et les autres seront producteurs d'une rentabilité future ! On le sait : grâce aux interventions

publiques, le créateur pourra « voler de ses propres ailes ». Il deviendra alors, ce que l'on appelle un « véritable professionnel » ! Cela signifie que sa créativité devra intéresser des acheteurs, privés ou publics ; il doit devenir bientôt « auto-suffisant » avec des services créatifs qui se vendent suffisamment bien pour garantir la rentabilité de son projet. L'économie créative atteint ainsi son idéal : un créateur « utile », puisqu'il répond à des besoins, un créateur « rentable », puisqu'il est reconnu par de bons clients ! L'éthique de l'économie créative est tout simplement l'éthique de la rentabilité concurrentielle, comme valeur de référence de la « vie bonne ».

ii) Pour dire cette vérité autrement : avec l'économie créative, les villes s'organisent activement pour capter chez elles les talents créatifs. Les meilleurs doivent être ici et non ailleurs. Les cultureux apportent alors leurs « munitions » créatives à la lutte acharnée pour gagner des points dans la compétition permanente des territoires pour dominer les autres. En obéissant à la seule éthique de la rentabilité, le territoire public de l'économie créative ne fait qu'organiser « **la guerre culturelle de tous contre tous** ». Il réduit l'enjeu culturel dans la société de liberté à des flux d'agression. Bel avenir que l'on nous prépare ainsi !

iii) Ce serait trop long d'expliquer ici comment l'Union a légitimé l'intervention publique dans le cadre de ce qu'elle applique les SEIG : les services économiques d'intérêt général.

Quand le marché pour un service donné ne dégage pas assez de rentabilité et n'intéresse pas les entreprises lucratives, alors la collectivité publique peut décider de remplir le vide pour répondre aux attentes de la population et du territoire, en finançant un « service économique d'intérêt général ». Elle devient, par défaut, « entrepreneur » de ce service particulier, **du moins tant que le marché ne redevient pas profitable**. Pour faire marcher ces « services économiques d'intérêt général », la collectivité publique a tout loisir d'organiser une mise en concurrence des offreurs . Vous vouliez être des offreurs de culture ? Vous l'êtes, et le mieux pour la collectivité c'est de prendre le meilleur offreur de culture au meilleur prix ! Vous êtes, dans la pratique de cet idéal de la rentabilité : un prestataire de services, en concurrence avec les autres , pour que l'argent public soit mieux géré.. ;Bravo le service public de la culture concurrentielle !!

Ce qui est essentiel dans le raisonnement c'est que ce « service économique d'intérêt général » peut être fourni indifféremment par des entreprises privées lucratives ou par des

organismes non lucratifs : l'éthique du fournisseur de service importe peu à l'autorité publique, ce qui compte uniquement c'est que la prestation soit obtenue au moindre coût pour le contribuable. Aux prestataires de se débrouiller pour rester viables dans ce cadre. Concurrence et rentabilité, même pour l'action publique !

Si j'évoque cette éthique de la rentabilité appliquée aux collectivités publiques, c'est que les activités culturelles sont considérées comme des services ordinaires qui n'échappent pas à la norme générale ! D'ailleurs, beaucoup d'entre vous sont déjà pris dans cette seringue des appels d'offres concurrentiels et, même si l'on vous dit que la méthode est strictement du ressort des juristes, vous ne pouvez pas avoir la naïveté de croire que votre statut n'a pas considérablement changé : avec le « service économique d'intérêt général » et ses appels d'offre, vous devenez des « prestataires de services » gérants **d'épicerie culturelles !**

iv) Mais l'Union européenne est sympathique, l'appel d'offres n'est pas obligatoire !

La collectivité peut aussi créer un service municipal , ou faire des appels à projets ! Mais alors, l'acteur culturel producteur se trouve soumis aux aléas des rapports de force locaux. Chaque collectivité fait son affaire de la culture à sa façon, sous contrôle de l'idéal de la concurrence: « Jouez dans le bac à sable de la culture solidaire, la surveillance est assurée par la règle concurrentielle ! » L'éthique de la rentabilité n'est pas à cours de solutions pour ceux qui se présentent comme producteurs de services (ce que vous faites en parlant collectivement de « secteur culturel ».)

Pour changer le monde, devez vous vous adapter et bricoler dans les règles de l'Etat de droit, braconner peut- être dans la jungle des règlements ?

Pour beaucoup c'est la solution ! Trouver sa place concrète sans faire d'histoires abstraites ! Je l'ai encore entendu plusieurs fois durant ce forum : beaucoup de porteurs de projets culturels sont déjà bien heureux d'exister, même sans argent public. Ils ont envie de faire et ils font, même s'il n'y pas d'aide publique. Ils se contentent donc de cette posture de bricoleurs. On dit aussi que ces acteurs sont « pragmatiques », « concrets », je dirais plutôt « débrouillards » au sens où ils vont là où l'argent est disponible, sans trop se poser de questions sur le sens et la valeur de ceux qui leur apportent ces aides.

Je ne voudrais pas gâcher ce bonheur de militants culturels enthousiastes mais il faut quand même dire que ce bricolage arrange bien du monde : certes, celui qui reçoit les aides pour son festival, son carnaval, son exposition ..., mais cela arrange aussi le système de l'éthique de la rentabilité à qui ces projets ne coûtent pas grand chose. Il laisse faire parce que ces projets n'ont pas d'importance ! Et, si par bonheur, l'un d'entre eux est intéressant pour lui, il l'achètera !

Voilà un « deal » pragmatique qui fait peur pour l'avenir du monde, car il satisfait ceux qui le font sans pour autant peser sur les changements des règles qui régissent les rapports humains. Sans doute, faudrait-il avoir plus d'ambition que de rester dans son coin, avec son expérience. Peut-être, pour être vraiment dans le changement et s'y engager, faudrait-il prendre une autre posture que le bricolage en disant : « là où j'agis localement, je traduis dans les faits une vision globale : je suis apporteur d'une expérience singulière à une éthique partagée de la vie bonne de l'humanité ». Sans une éthique partagée à mettre en débat (politique) en face de l'éthique de la rentabilité, le projet culturel est un aimable amusement inter-individuel (le culturel et « son » public) . Il pourrait devenir une contribution aux changements des règles dans la société de liberté s'il se donnait comme conception alternative de la vie bonne de l'humanité .

Dans cette relation « local / global », je crois ainsi qu'il y a une autre éthique à défendre que l'éthique de la rentabilité. Elle n'est pas du tout ignorée ni du développement durable ni de l'Union européenne : c'est l'éthique de la dignité.

B- Choisir de défendre l'éthique de la dignité

Alors pensons à demain : comment fonder un autre idéal pour le système (je ne dis plus secteur !) culturel qui puisse permettre de parler autrement des projets culturels locaux que le langage de l'éthique de la rentabilité (secteur culturel, public, offre culturelle...) ?

1 – Je crois qu'il faudrait prendre comme référence commune les principes des droits culturels dont l'idée centrale, énoncée par la Déclaration de Fribourg est celle des Droits de l'homme. Retenons particulièrement l'article premier : « *les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ».

Remarque : même en réalisant un petit projet , dans un coin perdu et sans moyen , je ne vois pas pourquoi le porteur de projet ne se poserait pas cette question éthique : « les actions que je mène sont- elles compatibles avec les droits de l'homme ? » Penser que le quotidien ne mérite pas d'être interrogé à l'aune des droits de l'homme, c'est supposé implicitement que les droits de l'homme sont réservés aux autres ! Cette position comme celle du bricolage revendiqué (pas le bricolage subi) mérite, pour moi, d'être combattue.

2 – En partant des droits culturels, la culture n'est pas caractéristique d'un stock de biens et de services produits par les acteurs d'un secteur culturel. La culture n'est pas non plus toutes les pratiques des individus. Il s'agit bien d'un choix éthique lequel déclare que « ce qui fait culture », c'est « ce qui fait humanité de la personne » .

Définition : *le terme «culture» recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe **exprime son humanité** et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »*

Dans cette éthique, nous dit la « Déclaration de Fribourg »: *« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ».*

3 - Vous allez me dire que nous sommes passés à une définition anthropologique de la culture, et que le terme « identité culturelle » ne peut que faire naître des craintes de glissement vers le relativisme et son enfant de chœur le communautarisme ! Mais il ne convient pas de caricaturer trop vite. Pour éviter les faux débats, précisons les conséquences du principe universel de **reconnaissance de la dignité des personnes** :

i) Première conséquence évidente : avec les droits culturels, la première responsabilité de la politique de la culture est de garantir **le respect de la dignité culturelle des personnes**. De garantir, par conséquent, le respect entier de chaque identité culturelle, c'est à dire assurer que soit respectée la manière dont chaque personne donne sens et valeur à sa vie.

Ce n'est plus l'offre sectorielle de biens culturels - qualifiés par quelques groupes de

personnes appelées « professionnels de la culture » - qui est au centre de la politique de la culture. Changement complet de focal, je vous l'accorde, mais ce changement est fondé sur un principe universel pour la construction de l'Humanité.

ii) La seconde responsabilité est encore plus redoutable : si la politique culturelle respecte la personne dans sa dignité, donc dans l'identité culturelle qu'elle a choisie, en contrepartie, **il est impératif que la personne ne porte pas elle-même atteinte aux autres dignités culturelles**, c'est à dire aux autres identités culturelles.

C'est la condition première pour l'avenir de l'Humanité : la « liberté des cultures » ne peut pas servir à justifier l'hostilité, le « mépris », l'« invisibilité », dirait Axel Honneth¹², des cultures des autres. Cette condition de la « visibilité » de l'autre est une contrepartie lourde imposée par cette politique des « droits culturels ». Elle est politiquement incompatible avec les politiques de cohabitation des cultures, avec le volet « épicerie pour tous les goûts », chacun ses goûts, chacun dans son coin de la plupart des politiques culturelles locales !

Voilà donc une politique culturelle dont la responsabilité fondamentale sera d'organiser **la confrontation du sens et des valeurs des cultures des différents groupes de la cité** pour s'assurer que les identités culturelles ne soient pas génératrices de formes d'irrespect ou de mépris pour les autres identités des personnes. Dignité contre dignité.

Pourquoi cette approche de la politique publique de la culture redonne-t-elle sa valeur aux créateurs : pour la raison universelle que le respect de la dignité d'une personne et encore plus la blessure infligée à la dignité de l'autre, renvoie au monde des représentations les plus subjectives qui soient. La confrontation du sens et des valeurs des dignités culturelles ne se fera pas à coup de « règles de droit » et de « statistiques » objectives, de « succès » estimés au nombre de « publics » ou de « consommateurs » de culture. Elle se jouera sur le terrain des « raisons profondes »¹³, des rêves et des espoirs, c'est à dire des imaginaires, des sensibilités, des symboliques toujours difficiles à cerner par les personnes elle-mêmes; leurs groupes d'appartenance comme par les « autres ». La confrontation du sens et des valeurs des cultures est un perpétuel chantier où les artistes trouvent leur place s'ils savent en donner des figures

12 Axel Honneth « la société du mépris » éditions La découverte, et « la réification » nrf essais2007.

13 Je reprends le terme du rapport Bouchard/Taylor sur les accommodements raisonnables au Québec.

nouvelles, en explorer les tensions, déplacer l'équilibre des possibles et la distribution des capacités, pour paraphraser Jacques Rancière.¹⁴

4 - Pourquoi cette éthique de la dignité offre -t-elle pour demain une meilleure voie que l'éthique de la rentabilité ? Je retiendrais aujourd'hui trois raisons : solidarité, liberté artistique, interactions.

a) La Solidarité entre les cultures : L'éthique de la dignité nécessite que le système culturel reconnaisse chaque personne dans son identité culturelle d'être libre et autonome : le respect de la dignité de chaque culture doit être garanti. Par ce principe de respect de l'égale dignité, chaque personne contribue par sa culture à l'Humanité et tous ces apports de culture construisent solidairement la communauté des êtres humains.

b) La liberté artistique; pour les créateurs, l'éthique de la dignité est un cadre de résistance aux effets de l'éthique de la rentabilité. En effet, la première dignité de l'artiste réside dans sa liberté d'expression et d'expérimentation ! Même si le marché de l'art ne le reconnaît pas comme être de rentabilité, le système culturel doit lui faire une place au nom du principe de liberté ; une place négociée selon des règles de valorisation débattues, évaluées, transparentes. Autrement dit, l'éthique de la dignité suppose le débat public permanent sur les valeurs de l'art et ne laisse pas le marché jouer le rôle de seul maître (aveugle) des valeurs.

Il faut lire aussi ce principe à l'envers - et je sais que les acteurs de l'art n'apprécient pas du tout cette remise en cause de leur dogme : l'universalité de l'éthique de dignité tient dans la confrontation incessante des relativités artistiques, non dans l'assignation par quelque responsable de projet que ce soit de la valeur de l'art. D'ailleurs, (soyons entre nous honnêtes), dans un forum comme celui-ci comme dans tous les autres, chaque porteur de projet nous indique que la dimension artistique de ses actions donne richesse et valeur et il nous assigne sa valeur de l'art et de « ses artistes ! Mais quand on voit et qu'on entend les artistes en question, l'unanimité est rare, les appréciations sévères mais le silence total. Qui dira que les artistes de l'autre sont d'une grande ringardise ! Silence ! Le paradoxe est donc que là où l'on vante les bienfaits de l'art, nul ne songe à faire la critique des critères de choix de ce qui « fait » art. En choisissant l'éthique de la dignité, il faudra refuser ces assignations et accepter des dispositifs transparents de délibérations

14 Jacques Rancière « le spectateur émancipé » et « la haine de la démocratie »

et de soutien à l'expression artistique, comme liberté fondamentale.

C) Les interactions : avec l'éthique de la dignité, elles sont essentielles.

Je crois que l'on doit insister sur ce point. En partant du principe que chaque identité culturelle est légitime, du moins si elle respecte la dignité et la reconnaissance de l'autre, il y a danger collectif à ce que chacun fasse « consensus permanent » avec lui-même. Que chaque individu s'enferme dans « son » monde particulier autour de symboles figés, en revendiquant, au nom de sa liberté, l'authenticité, sinon la pureté, de « sa » culture. Pour le dire autrement, ce que l'on appelle souvent, en France, le « repli identitaire ».

La politique des droits culturels a conscience de ce risque de repli qui génère tensions et conflits culturels. (On dit quelquefois, « chocs des civilisations »). Pour le circonscrire, la politique culturelle devra donc favoriser la circulation des formes symboliques et des imaginaires, encourager les formes inédites qui participent à la recomposition des identités culturelles des personnes. Pour aller vite, je dirai que la politique des droits culturels fait le pari que ces confrontations de sens et de valeurs dans l'espace public seront motrices d'interactions culturelles entre les identités. Et surtout que ces interactions produiront, à chaque niveau de territoire où les identités se croisent et se jaugent , (du pas de la porte au quartier, du quartier à la ville, à la région, à la nation, dans les réseaux qui entrelacent le monde ..) des imaginaires communs, des récits partagés qui construiront le Vivre ensemble, vers plus d'Humanité.¹⁵ L'idéal dans l'éthique de la dignité serait ainsi de parler de « créolisation » du monde pour reprendre la belle pensée d'Edouard Glissant.

d) Vous pensez certainement que cette éthique de la dignité est si abstraite qu'elle ne peut concerner aucune structure culturelle (du secteur culturel !).

Je voudrais donc vous donner un simple exemple, celui des musées de Newcastle en Angleterre : comment le directeur du musée présente -t-il son activité : il ne dit pas « *mon musée possède des « oeuvres » ; chers publics, populations, touristes, venez voir nos expositions et venez rencontrer nos médiateurs qui vont vous montrer le bon chemin de la culture.* »

15 On doit faire référence ici au rapport Bouchard/Taylor : ;FONDER L'AVENIR, Le temps de la conciliation » sur les accommodements raisonnables au Québec : <http://www.accommodements.qc.ca/>

Le musée se présente autrement en disant : *«notre mission est de permettre aux personnes et aux groupes de pouvoir mieux déterminer leur place dans le monde. Venez travailler avec vous, pour dire aux autres ce que vous avez à leur dire car nos compétences sont au service de la construction de votre identité culturelle. Nous ferons ensemble un parcours qui vous permettra d'être dans l'espace public, acteurs de votre identité, d'être ainsi mieux reconnus et de mieux respecter les autres identités. »*

En anglais, le musée se présente ainsi à la société civile : "Most importantly, it is an organisation, literally, with a mission : **To help people determine their place in the World and define their identities, so enhancing their self-respect and their respect for others.**"

Cette conception de l'intervention culturelle publique ne se pense plus ni en terme de « consommateurs » apportant une contrepartie monétaire pour accéder à l'offre artistique, ni en terme de « public » ou « d'utilisateur » bénéficiant à coût réduit du service des expositions du musée. Avec la figure de la dignité culturelle, l'enjeu public instaure entre les deux parties (le musée et le groupe de personnes) un engagement solide de réciprocité, qui prend d'ailleurs concrètement la forme d'un document d'évaluation préalable où chacun décrit ses espoirs, objectifs et ressources apportés au projet co-construit ensemble. Un document qui vaut charte d'éthique culturelle entre les deux acteurs. L'enjeu de politique culturelle de ce travail avec les professionnels est alors de partager des valeurs culturelles par la construction d'un projet commun, proposé à l'interaction avec les autres identités culturelles, dans l'espace public.

Rien d'aisée dans cette confrontation de sens et de valeurs culturels qui construit de l'imaginaire commun. Mais rien non plus qui soit pire que la « rentabilité » ou le « bricolage solitaire » dans les soutes de la société de liberté.

Pour que les traces de l'éthique de la dignité, qui relie le global et le local, puissent nourrir le changement, il ne faut pas qu'ils se perdent dans les sables de la vie démocratique.

Il faut évidemment que la politique culturelle ne réduise pas son regard au « secteur » des activités culturelles, fait de professionnels de la culture faisant des offres de produits culturels, rentables, ou non, (toujours de qualité) à des « acheteurs » appelés « public », « usagers », « spectateurs » ou « consommateurs ». Il faut repartir des « personnes » pour que l'enjeu culturel redevienne un enjeu de valeur dans la

construction de l'Humanité. Par chance, les droits culturels sont à notre disposition dans les accords de l'Unesco sur la diversité culturelle que l'Europe a validé sans en tirer pour l'instant toutes les conséquences. S'extraire de l'approche sectorielle pour retrouver le militantisme d'une approche globale de la culture, où les imaginaires communs naissent de la vitalité des confrontations de sens et des valeurs des dignités, c'est probablement la voie qui ne demande qu'à s'ouvrir si les acteurs y croient :

Ainsi l'article 5 de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle nous dit ainsi :
« Toute personne doit pouvoir s'exprimer dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

Voilà donc un idéal adopté par plus de 180 Etats qui fixe une autre éthique pour le système culturel que l'éthique de la rentabilité. ! Alors pourquoi ne pas avancer vers elle ! J'ajoute surtout que la conception du développement durable de l'Union européenne est parfaitement compatible avec l'éthique de la dignité, si on veut bien y prêter attention :

Regardons l'article 2 du Traité : *“L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme”.*

Pour l'Union, pas de liberté, ni d'égalité sans volonté collective de respecter les êtres humains dans leur dignité culturelle. L'éthique de la dignité comme valeur de la vie bonne n'est pas une utopie, c'est une obligation, que les acteurs culturels peuvent exiger de voir appliquée.

Mieux encore, j'ai dressé un portrait négatif de la directive services qui préparait le développement durable et harmonieux en libéralisant les « services ». Mais, à bien la regarder, elle est tout aussi accueillante à l'éthique de la dignité : en la lisant bien, elle nous ouvre, malgré elle, la voie d'une légitimité puissante :
 paragraphe 27 :

« La présente directive ne devrait pas couvrir les services sociaux dans les domaines du logement, de l'aide à l'enfance, de l'aide aux familles et aux personnes dans le besoin qui sont assurés par l'État, au niveau national, régional ou local, par des prestataires mandatés par l'État ou par des associations caritatives reconnues comme telles par l'État avec pour objectif d'assister les personnes qui se trouvent de manière permanente ou temporaire dans une situation de besoins particuliers en raison de l'insuffisance de leurs revenus familiaux ou d'un manque total ou partiel d'indépendance et qui risque d'être marginalisé.

“Ces services sont essentiels pour garantir le droit fondamental à la dignité et à l'intégrité humaine et sont une manifestation du principe de cohésion sociale de solidarité et ne devrait pas être affecté par la présente directive. »

Conclusion : le combat politique des acteurs culturels et de leurs alliés est, pour demain, de se mobiliser pour que ce droit fondamental à la dignité soit étendue à toute personne revendiquant ses droits culturels. En prenant l'éthique de la dignité comme référence commune de la vie bonne, la culture devient la condition même de l'humanité des personnes. **La culture, entendue ainsi devient la condition du développement durable humain.**

Resta aux acteurs culturels à changer de posture et à quitter les habits de fournisseur de services pour une relations privilégiant la confrontation des dignités, donc les relations d'intersubjectivités de personnes à personnes. Mais, après tout, c'est bien leur coeur de métier, n'est ce pas ?

Jean Michel Lucas et Doc Kasimir Bisou